
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Lundi 15 octobre 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Grégory Baud, M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Marguerite Contat Hickel, MM. Olivier Fiumelli, Gilles Garazi, M^{me} Laetitia Guinand, MM. Alain de Kalbermatten, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Mary Pallante, Maria Pérez, M. Georges Queloz, M^{mes} Andrienne Soutter et Sophie de Weck Haddad.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 septembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre et mercredi 10 octobre 2007, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 15 octobre 2007, à 17 h 30 et 20 h 30.

2010

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2007 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Motion: desserte des sites sportifs par les TPG

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-199, intitulée «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos». Elle sera renvoyée à la commission des pétitions.

4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG» (M-479)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'effectuer préalablement une étude ciblée et exhaustive de fréquentation et d'opportunité en vue d'augmenter, selon les besoins ressortant d'une telle étude, la cadence des bus et le nombre de lignes desservant les sites sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Bois-des-Frères, et cela le mercredi, les week-ends et les après-midi après 15 h et jusqu'au soir.

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2602.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Faisant suite à la motion, le Conseil administratif est intervenu auprès des Transports publics genevois (TPG) afin d'étudier le renforcement de la desserte par les transports collectifs des centres sportifs de la Ville.

Les TPG ont répondu favorablement à cette demande. D'une part, ceux-ci déclarent avoir d'ores et déjà amélioré, lors du changement d'horaire de décembre 2006, la desserte des sites sportifs, qui sera pérennisée par le «Contrat de prestations des TPG 2007-2010». D'autre part, les TPG vont piloter un groupe de travail commun avec la Ville de Genève pour étudier les besoins et définir les éventuelles opportunités de développement de l'offre concernée. Il convient toutefois de signaler qu'une augmentation de cette offre qui irait au-delà du contrat de prestations des TPG devrait faire l'objet d'une réflexion particulière quant à son financement. En fonction des résultats, le Conseil administratif proposera, le cas échéant, par le biais de la rubrique 364 du budget de la Ville de Genève «Subventions aux sociétés d'économie mixte», le financement des coûts relatifs à cette motion.

Il convient d'ajouter que, en ce qui concerne le site sportif du Bout-du-Monde, la Ville de Genève entreprendra également une étude conjointe avec l'Office cantonal de la mobilité sur la faisabilité du prolongement de la ligne de bus N° 3, conformément à la motion M-669, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007.

Il est par ailleurs utile de rappeler que les sites sportifs sont également très bien desservis par le réseau cyclable, puisque ceux du Bois-des-Frères, des Vernets et de la Queue-d'Arve se trouvent sur des parcours cyclistes entièrement balisés et sécurisés, tandis que l'accès des centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde est assuré par des pistes cyclables bidirectionnelles sûres et confortables.

Le département des constructions et de l'aménagement éditera, au début 2008, une carte pratique d'écobilité pour les sites sportifs indiquant les itinéraires et les horaires des transports publics ainsi que les itinéraires cyclables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 novembre 2005 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 2006, intitulée: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève» (M-564)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- faire des propositions permettant d’honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité, par exemple en lui consacrant un monument au cimetière des Rois ou en baptisant une rue ou un lieu de son nom;
- créer un Prix Pierre Segond dont l’organisation sera confiée au Conservatoire dans le cadre de ses prix annuels.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans un premier temps, la motion M-564 demandait que le Conseil administratif fasse une proposition permettant d’honorer de manière visible et durable le nom de Pierre Segond. Amendée et renvoyée à la commission des arts et de la culture le 30 novembre 2005, la motion demande, au surplus, d’organiser un prix annuel portant le nom de l’artiste, destiné à encourager les jeunes organistes de notre pays.

Pour ce qui a trait à la première invite, le Conseil administratif a étudié diverses localisations qui pouvaient se prêter à l’évocation de la mémoire de Pierre Segond par la pose d’une plaque commémorative. La cathédrale semblait le monument le mieux approprié pour ce faire. Cependant, le bâtiment comporte déjà une plaque posée à l’intérieur, près des orgues.

D’autres localisations ont été étudiées: la place Neuve, du fait de la présence du Conservatoire de musique de Genève; l’avenue Krieg et l’avenue Bertrand, considérant que l’on connaissait deux domiciles successifs de Pierre Segond en ces lieux. Divers passages et sections de rues, tous situés dans la Vieille-Ville, ont également été examinés. Par ailleurs, l’érection d’un buste ou d’un élément funéraire au cimetière des Rois a été envisagée.

Finalement, au vu des difficultés techniques qui sont apparues dans chacun des lieux cités, c’est la formule de la pose d’une plaque dans l’une des salles du Conservatoire de musique de Genève qui a été retenue par le Conseil admi-

¹ «Mémoire 164^e année»: Rapport, 1387.

nistratif, ce dernier proposant de se charger de la réalisation du projet. Dans un premier temps, l'idée a recueilli un accueil favorable du conseil de fondation de cette institution. Cependant, après examen de la proposition, il est apparu que le Conservatoire de musique ne pouvait accueillir cette plaque commémorative dans l'immédiat. Néanmoins, dans ses projets immobiliers à moyen terme, une autre localisation peut être envisagée.

Pour ce qui a trait à l'organisation d'un Prix Pierre Segond, il a été décidé, d'un commun accord avec le Conservatoire de musique, d'attribuer chaque année un Prix Pierre Segond à un élève méritant des classes d'orgue, sur proposition de la direction du Conservatoire. Ce prix est doté d'un montant de 1000 francs, prélevé sur le crédit des bourses. Pour 2007, il a été attribué à M^{me} Saya Hashino.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

6. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 21 février 2007 de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann et M. Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2007, intitulée: «Transfert de charges Canton/Ville en matière culturelle» (R-102)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant les négociations en cours entre l'Etat et l'Association des communes genevoises concernant l'éventuel report de 24 millions de francs environ, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de le tenir informé de l'état des discussions qu'il tient avec le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises de façon régulière.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin d'étudier les possibles modifications de la répartition des compétences et des charges entre le Canton et les communes, le Conseil d'Etat a créé un comité de pilotage politique en mai 2005. Celui-ci est composé de membres du Conseil

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 5294.

d'Etat, de délégués de l'Association des communes genevoises (ACG) et de délégués de la Ville de Genève.

Le 29 août 2005, ce comité de pilotage politique a mandaté un groupe de travail technique ayant pour tâche de:

- procéder à un inventaire des compétences du Canton et des communes susceptibles d'être transférées totalement ou partiellement d'un échelon à l'autre;
- analyser chacune de ces compétences en regard des critères de proximité, de subsidiarité, d'efficacité, d'efficacité et d'égalité de traitement;
- évaluer les effets (notamment financiers) directs et indirects des éventuels transferts de compétences qui pourraient être proposés;
- préparer la mise en application des transferts de compétence retenus, après validation par le comité de pilotage politique.

Ce groupe de travail technique est composé de représentants de l'Etat et des communes:

- M. Michaël Flaks, directeur de la Division de l'intérieur (DT), président du groupe de travail;
- M. Marc Brunazzi, directeur, administration des finances de l'Etat (DF);
- M. Claude Convers, secrétaire général, GE-Pilote (DF);
- M. Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture (VG);
- M. Jean Erhardt, directeur du cabinet du maire (VG);
- M. Michel Hug, secrétaire général de l'ACG;
- M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement (VG);
- M. Alain Rüttsche, secrétaire général adjoint de l'ACG;
- M^{me} Myriam Matthey-Doret, directrice du Service de surveillance des communes jusqu'au 1^{er} février 2006.

Le 16 mars 2006, le groupe de travail technique a rendu un rapport au comité de pilotage politique, proposant 18 pistes de travail:

1. Domaine culturel: transférer aux communes l'action publique culturelle, à l'exception des prestations en faveur de l'enseignement.
2. Domaine social: redéfinir le rôle des collectivités. Clarifier, pour l'aide individuelle, respectivement communautaire, les rôles de chacun. Supprimer les prestations municipales aux aînés et invalides. Mener une réflexion sur les centres d'action sociale et de santé (nombre, loyer, etc), les établissements médico-sociaux et les foyers de jour. Alléger et simplifier les procédures pour les demandes d'aide.

3. Bibliothèque de Genève: transfert de la Ville à l'Etat.
4. Domaine du feu: réduire les effectifs du Service cantonal du feu, puis redéfinir la structure du domaine du feu.
5. Domaine de la sécurité civile: attribuer les compétences normatives de surveillance et de contrôle à l'Etat, et les compétences d'intervention et de logistique aux communes. Supprimer un des deux centres de formation.
6. Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle: répartir entre les communes tout ou partie des 17,9 millions de francs de subventions de l'Etat, celui-ci continuant toutefois à être impliqué dans la structure.
7. Domaine de la petite enfance: réflexion sur le mode de gestion de ce domaine s'inscrivant dans la démarche éducative globale. Allègement des normes d'encadrement (alignement sur les normes européennes). Révision des normes de constructions. Renforcement des partenariats publics/privés pour le développement de l'offre.
8. Normes entraînant des surcoûts: entamer un processus de révision de ces normes d'entente avec les partenaires concernés.
9. Etat civil: reprise, par les arrondissements communaux, des tâches attribuées à l'Office cantonal spécialisé, l'Etat conservant uniquement ses rôles de haute surveillance des offices communaux ainsi que de formation des officiers d'état civil.
10. Gestion des passeports: le contrôle cantonal des documents préparés par les communes pourrait être fortement allégé moyennant la possibilité pour les communes d'introduire des données dans le système d'information ISA.
11. Recouvrement des contraventions: attente du plan de mesure 1 du Conseil d'Etat (centre de recouvrement et contentieux). Changement complet du recouvrement des contraventions des frontaliers (solution à trouver avec les autorités françaises). Intensification de la collaboration entre l'Etat et les communes.
12. Compétences en matière de loi sur la circulation routière: transférer aux communes le financement, le remplacement, ainsi que la pose des signalisations verticales (non lumineuses) qu'elles sollicitent expressément. La prise de décision et le contrôle restent de la compétence de l'Office cantonal de la mobilité.
13. Compétences au sein du Fonds d'équipement communal: dossier lié à l'examen du système de péréquation.

14. Groupement intercommunal: un nouveau type de groupement intercommunal, doté de droits démocratiques directs, pourrait être introduit dans la loi sur l'administration des communes. Cet instrument permettrait de faciliter l'aboutissement de certains dossiers traités dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes.
15. Formation des agents publics: mettre en place un catalogue en commun, créer des cursus de formation pour cadres ou formation métiers en commun. Réflexion commune sur les processus de formation à mettre en œuvre entre l'Etat et les communes après la réorganisation de ce secteur au sein de l'administration cantonale.
16. Taxe professionnelle communale: la Ville de Genève se propose d'effectuer la taxation et le recouvrement de la taxe professionnelle pour les communes qui le souhaitent, le rôle des contribuables restant toujours établi par la commune concernée.
17. Impôts sur les chiens: suppression de la vente de la médaille par l'Etat. Création d'une véritable base de données des chiens à Genève.
18. Registre de la population: transfert de la tenue du registre de la population aux communes.

Ces 18 pistes ont été définies sur la base des critères suivants:

- proximité (les tâches publiques doivent être exécutées de la façon la plus proche du citoyen);
- subsidiarité (chaque fois qu'une tâche peut être exécutée au niveau communal, tel doit être le cas);
- efficacité (chaque tâche publique doit être exécutée par la collectivité publique en mesure d'obtenir le meilleur rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées);
- efficacité (la tâche considérée doit être attribuée à la collectivité publique ayant la meilleure capacité à atteindre les objectifs d'impact socioéconomique d'un programme);
- égalité de traitement (les habitants du canton ne doivent pas subir d'inégalité dans la mise en œuvre des tâches publiques);
- faisabilité (les mesures proposées doivent tenir compte des dispositions légales et réglementaires, des directives, du contexte politique et du contexte technique).

Le comité de pilotage politique a choisi d'approfondir 15 pistes, dont le transfert des subventions culturelles aux communes. En mars 2007, le Conseil d'Etat a rendu publique la liste de ces 15 pistes. Cette annonce a fait bondir les acteurs

culturels, qui se sont mobilisés en créant le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC). Conscient des inquiétudes du milieu culturel, le Conseil administratif a immédiatement demandé au Conseil d'Etat de suspendre pendant un an tout projet de transfert de charges dans le domaine culturel.

Le 21 juin 2007, l'Etat, l'ACG et la Ville de Genève ont conclu un accord portant sur un dispositif transitoire de transferts de charges et de compétences pour 2008 et 2009. Cet accord reprend une partie des dispositions transitoires de la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du Fonds d'équipement communal (loi 9679) du 9 juin 2006. Il met également à contribution ce fonds dont les réserves, à fin 2007, lui permettront d'assumer temporairement de nouvelles charges.

Le dispositif transitoire comprend les mesures suivantes:

1. Fin de l'alimentation du Fonds d'équipement communal (FEC) par les recettes procurées par les droits d'enregistrement, ceux-ci étant désormais entièrement acquis à l'Etat;
2. Abandon, en faveur de l'Etat, de la participation des communes aux 15% du produit de l'impôt sur les bénéfices immobiliers;
3. Réduction de la participation financière de l'Etat au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – GIAP (passage de 50% à 10%);
4. Reprise par les communes de tâches opérationnelles en matière de sécurité civile;
5. Reprise par le FEC des subventions cantonales à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires;
6. Reprise par le FEC des subventions cantonales de fonctionnement aux structures d'accueil de la petite enfance;
7. Participation des communes à des charges cantonales d'intérêt général;
8. Prise en charge par les communes de la signalisation routière verticale qu'elles commandent;
9. Reprise par les communes de la tenue du registre de la population pour les ressortissants suisses.

L'ensemble de ces mesures représente un transfert de charges annuelles estimées à environ 60 millions pour les communes, dont 25 millions pour la Ville de Genève.

Les discussions se poursuivront dans la perspective d'introduire, dès 2010, un système de péréquation financière intercommunale permettant de pallier les disparités croissantes entre les différentes communes du canton.

Pour la suite des travaux en 2008 et 2009, le comité de pilotage politique a validé les mesures suivantes:

- un groupe de travail proposera une adaptation de la péréquation financière intercommunale. Il élaborera un modèle dynamique pouvant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010;
- une délégation technique a été chargée d'étudier les éventuels transferts de subventions culturelles. Il appartiendra à cette délégation notamment d'auditionner les milieux et acteurs culturels, avant de faire des propositions. M^{me} Comé, directrice du Service des affaires culturelles du Département de l'instruction publique, a été désignée par le Conseil d'Etat pour coordonner les travaux de ce groupe. Pour la Ville de Genève, les représentants seront M. Jean-François Rohrbasser, chef du Service aux artistes et acteurs culturels, et M. Jean-Bernard Mottet, chargé de communication au département de la culture.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Nous aimerions avoir quelques éclaircissements à propos de la réponse du Conseil administratif à la résolution R-102. En matière de culture, il s'agissait de réfléchir pendant une année à un transfert de charges Canton/Ville, notamment grâce à la mise sur pied d'une délégation technique approuvée par le comité de pilotage politique chargé d'étudier les possibles modifications de la répartition des compétences et des charges entre le Canton et les communes.

Mais un point nous étonne: nous croyons percevoir l'insinuation – d'après ce que nous comprenons de cette réponse, en tout cas – qu'il s'agit désormais de procéder au transfert de charges. Or, à notre connaissance, le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) ainsi que le Mouvement 804 ont donné un avis nettement défavorable à ce sujet. Ils ont été soulagés d'apprendre l'existence de ce moratoire d'une année, ce qui ne signifie en aucun cas que les principaux concernés par ce transfert de charges aient envie de le voir réalisé.

Par conséquent, il n'est pas question d'entériner une supposée acceptation de cette perspective par les milieux culturels genevois. Nous tenons à répéter ici à quel point il serait désastreux pour eux que toutes les charges en matière de culture soient dévolues à la Ville, sans aucune participation du Département de l'instruction publique (DIP). Voilà le point sur lequel nous souhaitons recevoir des éclaircissements.

En ce qui concerne la délégation technique dont je viens de parler, nous constatons à notre grande satisfaction qu'elle est composée de membres prove-

nant des services aussi bien de la Ville que de l'Etat. Ce sont des personnes averties qui travaillent dans le domaine de la culture, et c'est là une bonne chose. Tel ne serait pas le cas s'il ne s'agissait que de fonctionnaires des services financiers, habitués à appliquer des stratégies purement comptables. Nous pouvons donc nous féliciter que ladite délégation soit dirigée par M^{me} Comé et M. Rohrbasser, qui sont en prise directe avec les milieux culturels.

Cependant, lorsque nous lisons qu'il s'agit d'auditionner ces derniers pour mettre en place le transfert de charges, nous sommes quelque peu inquiets. En revanche, nous serions favorables à ce que la délégation technique entame une réflexion globale sur la culture à Genève à l'heure actuelle, avec la collaboration du RAAC et du Mouvement 804. Voilà qui nous semblerait tout à fait aller dans la bonne direction.

Nous tenons néanmoins à répéter clairement qu'en aucun cas – ni pour le RAAC, ni pour le Mouvement 804 – il ne s'agit de considérer le transfert de charges comme une fatalité incontournable.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai moi aussi un éclaircissement à demander au Conseil administratif. J'ai bien compris que les 18 points issus de la réflexion du groupe de travail technique mandaté par le comité de pilotage politique étaient des propositions, des pistes de réflexion.

Cependant, je ne comprends pas le point 14, dont la teneur est la suivante: «Groupement intercommunal: un nouveau type de groupement intercommunal, doté de droits démocratiques directs, pourrait être introduit dans la loi sur l'administration des communes. Cet instrument permettrait de faciliter l'aboutissement de certains dossiers traités dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes.» Je le répète, je ne vois pas de quoi il s'agit, et je remercie les magistrats de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

M. Patrice Mugny, maire. Je répondrai d'abord à la question de M^{me} Salika Wenger. Ce nouveau type de groupement intercommunal n'est que l'une des possibilités évoquées dans le cadre de la réflexion sur un éventuel transfert de charges entre le Canton et les communes, mais elle n'a pas été adoptée. C'est tout! De même qu'il peut exister des pouvoirs régionaux intermédiaires entre la Confédération et les Cantons, certaines personnes avaient pensé à instaurer une structure de ce genre entre le Canton et les communes. Cette perspective a été abandonnée, mais elle est mentionnée dans la réponse du Conseil administratif, puisque le Conseil municipal avait demandé, par le biais de la résolution R-102, des informations sur les pistes envisagées.

Je réponds maintenant à M^{me} Gaillard. La délégation technique dont elle a parlé travaille actuellement. M. Beer nous a récemment écrit pour demander de rediscuter de la répartition des charges, la réflexion ayant été gelée jusqu'à présent. Un forum à ce sujet devait être organisé au mois de novembre prochain par le RAAC, qui ne s'est finalement pas senti prêt à s'en charger aussi vite et ne le fera qu'en janvier 2008 – ce n'est pas un reproche que je lui adresse, cela s'est simplement passé ainsi.

Il n'en demeure pas moins que personne – pas même M. Beer – n'a contesté le fait que certaines charges pourraient être affectées aux communes et d'autres à l'Etat. Le débat relancé régulièrement par le Conseil municipal sur qui paie quoi – je pense notamment à la Bibliothèque de Genève, à l'Orchestre de la Suisse romande, au Grand Théâtre, à certains théâtres susceptibles de ne dépendre que de la Ville – se poursuivra. Il ne s'agit pas d'un désengagement, mais d'une répartition éventuellement différente des charges assumées par les uns et les autres.

Ce débat ne se limitera d'ailleurs pas à la délégation technique, mais il aura également lieu lors du forum du mois de janvier 2008. Naturellement, les milieux culturels seront consultés mais, *in fine*, c'est le Conseil municipal et le Grand Conseil qui trancheront sur les éventuels transferts de charges dans un sens ou dans l'autre. A mon avis, c'est surtout la Constituante – probablement élue l'année prochaine – qui devra se demander ce qui, dans le domaine de la culture, doit relever du Canton ou des communes. D'ici à deux ou trois ans, elle mettra assurément un certain nombre de choses à plat.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Il me semble avoir à nouveau entendu des propos qui me titillent l'oreille. Monsieur Mugny, vous nous dites qu'une réflexion est déjà engagée avec les services de M. Beer en vue d'un éventuel transfert de charges en ce qui concerne la culture... Cela signifie-t-il qu'il y a déjà des tractations entre la Ville et l'Etat à ce sujet? Ai-je bien compris?

M. Patrice Mugny, maire. Madame Gaillard, je veux bien répéter ce que j'ai déjà dit: nous ne parlons pas d'un transfert de charges comme celui qui était prévu précédemment, c'est-à-dire d'un transfert financier de l'Etat vers la Ville.

Mais je cite un exemple très concret: à la commission des arts et de la culture, nous avons récemment évoqué la création possible d'une fondation romande du cinéma. Si cela se fait, il s'agira d'un transfert de charges vers cette fondation. Nous sommes là en plein débat sur qui s'occupe de quoi, et il n'y a vraiment pas lieu de l'interrompre. Il ne sert à rien de rester figés définitivement dans certaines positions.

A l'époque, ce qui avait suscité des remous, c'était l'éventualité d'un désengagement de l'Etat en matière de culture – mis à part les 3,5 millions de francs d'aides ponctuelles – aux dépens de la Ville. Mais je le répète, le débat sur qui fait quoi se poursuit, et c'est tout à fait naturel.

7. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 26 juin 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Monique Cahannes, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, David Metzger et Jean-Charles Rielle, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2007, intitulée: «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois» (R-103)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- la résolution R 530 relative à la participation du Grand Conseil à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, adoptée à l'unanimité lors de la séance du Grand Conseil du 14 juin 2007;
- la nécessité d'asseoir la légitimité de ce projet d'envergure pour notre région;
- les délais impératifs impartis par la Confédération pour la reddition du projet, fixés au 31 décembre 2007,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander au Conseil d'Etat d'assurer une large diffusion aux élu-e-s municipaux de l'invitation au séminaire des élu-e-s qui aura lieu le 4 septembre prochain;
- à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour que soit soumis aux conseillers et conseillers municipaux le projet d'agglomération tel qu'il ressortira de la procédure de consultation des acteurs concernés du canton de Genève, afin qu'ils puissent au moins en prendre acte, si ce n'est l'approuver.

¹ Développée, 560.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour répondre aux invites de la résolution, le Conseil administratif a demandé au conseiller d'Etat M. Robert Cramer, chargé du projet d'agglomération, de faire une présentation au Conseil municipal lors de sa séance du 12 septembre 2007. A cette occasion, il a présenté les enjeux du projet d'agglomération et les conseillers municipaux et conseillères municipales ont pu poser toutes les questions y relatives.

Concernant les invitations au séminaire des élu-e-s, chacun a reçu une invitation personnelle à s'y rendre.

Au travers de l'organisation de cette séance, le Conseil administratif estime répondre aux invites de la résolution et vous demande de la classer.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mai 2007 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Philippe Herminjard, Jean-Louis Fazio et M^{me} Sarah Klopmann, intitulée: «Mosquitos: les jeunes ne sont pas des citoyens de seconde zone!» (QE-265)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Qui a pris la décision d'installer les émetteurs «Mosquitos» au Palais Eynard?

Pourquoi le magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a-t-il pas été consulté par ses fonctionnaires? Comment une telle installation a-t-elle pu avoir lieu sans son aval?

Comment les différents membres du Conseil administratif pouvaient-ils ne pas être au courant, sachant que plusieurs fonctionnaires du Palais Eynard étaient informés?

Où les émetteurs ont-ils été achetés? Quel est le montant de la somme ainsi dépensée? Que vont-ils devenir après leur enlèvement?

¹ «Mémorial 164^e année»: Annoncée, 7451.

Était-il prévu d'en installer sur d'autres endroits?

Pourquoi aucune autorisation (juridique et de pose) n'a-t-elle été demandée aux organismes cantonaux compétents?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'administration du Palais Eynard se plaint depuis plusieurs années des dégradations faites autour du bâtiment et plus particulièrement de la cour Calabri.

Cet espace est un abri confortable pour toutes sortes d'activités qui vont de la musique au pique-nique, particulièrement la nuit et durant les week-ends. Bien qu'il soit clairement affiché que cet espace est privé et d'accès interdit, il reste néanmoins accessible par tout un chacun, ce qui ne pose pas de problème tant que les usagers sont respectueux de l'endroit. Ce n'est manifestement pas toujours le cas, puisque les concierges et les huissiers doivent régulièrement procéder à l'évacuation de nombreux déchets et ce très tôt dans la journée afin que les abords de ce bâtiment, siège du Conseil administratif, soient présentables dès les premières heures de la matinée.

Les collaborateurs de l'administration travaillant au Palais Eynard ont abordé ce problème avec le Service des bâtiments. Le sujet a ainsi été discuté à plusieurs reprises. Diverses pistes et esquisses de solutions ont été élaborées bilatéralement, de service à service, comme il est d'usage de le faire pour traiter des questions techniques au niveau opérationnel.

Lors d'une entrevue de travail consacrée notamment à ce thème, le Service des bâtiments s'est vu remettre par un collaborateur du Palais Eynard un article de presse qui présentait un appareil émetteur d'ultrasons, dont l'usage était répandu en Europe dans des situations similaires et qui avait, semblait-il, porté ses fruits. Il est également précisé que ces appareils étaient présentés comme étant sans danger pour la santé.

Par la suite, le Service des bâtiments a mis à l'essai deux de ces émetteurs dans l'espace Calabri. Cette installation test était munie d'un interrupteur afin qu'elle puisse être commandée par les responsables du Palais Eynard. Le Service des bâtiments comptait ensuite demander un bilan aux utilisateurs-demandeurs de ce système, puis en faire rapport à sa hiérarchie avant d'envisager la pose éventuelle de ce type d'appareils.

Cette installation a été mise en place par une entreprise d'électricité de la place, selon les modalités de commande usuelles. La commande s'est élevée à 5633 francs. Ce matériel est bien évidemment autorisé à la vente en Suisse. Il a été installé entre le 25 et le 30 mars 2007 et démonté le 9 mai dernier. Il est actuel-

lement en dépôt chez l'installateur. Le Service des bâtiments ne sait pas si, durant ces quelques semaines, les appareils ont été mis en marche par les utilisateurs, ni à quelles périodes.

Le Service des bâtiments reconnaît que cette solution est inadéquate et éthiquement incorrecte. Il n'a, par ailleurs, jamais été prévu d'en poser d'autres et l'ordre est maintenant donné à tous les collaborateurs du service de ne plus entrer en matière sur l'usage de ce type d'appareils ou des appareils similaires sur les bâtiments propriété de la Ville ou dans quelque situation que ce soit.

En outre, faisant suite à cet incident, le Conseil d'Etat a pris, par un arrêté urgent du 14 mai 2007, la décision suivante:

«La pose d'appareils «Mosquitos» et de tous types d'appareils à ondes répulsives à l'égard des êtres humains est interdite.

»L'enlèvement immédiat de tout appareil de ce type sur le territoire cantonal est ordonné.»

Dès lors, ces installations sont définitivement interdites à Genève.

Comme il a été dit lors d'une séance plénière devant le Conseil municipal par la voix de M. Rémy Pagani, le Conseil administratif regrette que l'essai de cet émetteur ait pu être à l'origine de désagréments pour quelque personne que ce soit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Simon Brandt (R). J'ai de la peine à accepter un point de la réponse du Conseil administratif. J'y lis qu'un fonctionnaire a proposé, article de presse à l'appui, l'installation d'un appareil émetteur d'ultrasons au Palais Eynard, ce que l'administration a ensuite accepté. Un fonctionnaire est-il donc libre à ce point?

Nous venons de débattre au sujet des agents de sécurité municipaux. Or je ne pense pas que, si l'un d'eux disait à ses supérieurs hiérarchiques qu'il a lu une annonce intéressante pour l'achat d'une mitrailleuse lourde, ils l'encourageraient à se la procurer et à l'utiliser! Il me semble que les leçons de la rue du Stand n'ont pas été tirées, que l'administration n'est pas assez surveillée par l'autorité supérieure – c'est-à-dire les magistrats – ou ne se fait pas un devoir de l'informer dans des cas de ce genre.

J'aimerais que M. Pagani – qui, certes, n'a rien à voir avec cette affaire – m'assure que l'épisode est maintenant clos et que le Service des bâtiments – mais

surtout le fonctionnaire en question – n’a plus une totale liberté d’agir. J’espère que cela ne se reproduira pas et qu’on n’installera plus d’émetteurs d’ultrasons à effet répulsif pour les personnes de moins de 25 ans dans les bâtiments municipaux. Le discours de législature parlait de respect... Eh bien, cela vaut aussi pour les abords du Palais Eynard!

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 février 2004 de M^{mes} Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann et M. Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2004, intitulée: «Pour des abonnements TPG à des prix populaires et incitatifs» (M-444)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander au Conseil d’Etat de revoir le prix des abonnements des Transports publics genevois à la baisse de manière significative;
- contacter toutes les communes du canton pour qu’elles puissent s’associer à une telle démarche.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève promeut activement l’écocomobilité et encourage le report modal des transports individuels motorisés vers les transports en commun, raison pour laquelle il est crucial que ces derniers soient réellement attractifs afin de limiter l’augmentation du trafic motorisé.

Le Conseil administratif est représenté au sein du conseil d’administration des Transports publics genevois, où il défend l’option de garantir à l’ensemble de la population l’accès aux services publics à un tarif abordable. Ainsi, en 2004, le représentant du Conseil administratif s’est opposé à la hausse du prix du billet, sans finalement être suivi par une majorité du conseil d’administration. Au cours du même débat sur l’adaptation tarifaire, le représentant du Conseil administratif s’est également opposé, avec succès cette fois-ci, à l’augmentation du prix de l’abonnement.

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 6772.

Actuellement, la discussion du prix des transports publics est à inscrire dans le contexte d'une initiative populaire cantonale, déposée en septembre 2005, et intitulée «Pour la gratuité des transports publics genevois» (IN 127), qui propose donc la gratuité des transports publics sur le territoire cantonal.

Dans son rapport daté du 10 novembre 2005 au Grand Conseil, le Conseil d'Etat, dans sa précédente composition, préconise, au motif des nécessaires investissements dans le développement des transports publics, de rejeter cette initiative, et cela sans lui opposer de contre-projet. Au cours de sa session de février 2007, le Grand Conseil a rejeté cette initiative, tout comme le principe d'un contre-projet. Cette initiative sera donc prochainement soumise au vote populaire.

Compte tenu du contexte qui amènera le peuple à se prononcer sur ce sujet, le Conseil administratif estime qu'il convient d'attendre le verdict populaire avant d'envisager d'autres démarches en faveur de mesures tarifaires incitatives à utiliser les transports en commun.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007, intitulée: «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville» (M-552)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'assurer, auprès des TPG et de l'Etat, que les projets de remplacement des lignes de bus par des lignes de trolleybus seront mis en œuvre dans les délais prévus;
- étudier l'opportunité d'une transformation du bus 1 en trolleybus.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 6762.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Menant activement une politique de développement durable en matière de mobilité, le Conseil administratif a fait siennes les préoccupations du Conseil municipal en faveur de la conversion des véhicules de transports publics aux modes de traction non polluants, comme déjà exposé dans la réponse à la résolution R-85.

Le Conseil administratif s'est donc adressé au Conseil d'Etat pour appuyer les projets d'électrification des lignes des Transports publics genevois (TPG), et plus particulièrement de l'électrification de la ligne 1.

En effet, cette conversion peut s'avérer particulièrement pertinente, dans les rues de faible gabarit et dans les quartiers anciens traversés par cette ligne, en regard des mesures d'assainissement nécessaires à l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air et de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

La ligne de ceinture N° 1, ayant un parcours bien établi et ancré dans les habitudes des usagers, se prête bien à une pérennisation de son tracé au travers de sa transformation en trolleybus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux;
- de faciliter l'accès aux terrains de jeux en général.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 7143.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 8 mai dernier, votre Conseil a approuvé le rapport de la commission des travaux et a renvoyé au Conseil administratif la motion M-586 amendée, telle qu'elle figure ci-dessus.

En préambule, le Conseil administratif tient à exprimer sa sensibilité au problème de l'intégration des enfants handicapés et sa volonté de favoriser cette intégration. Il relève que les auditions auxquelles a procédé la commission des travaux sur ce thème ont été très éclairantes et montrent combien, dans ce domaine, l'on risque de mal faire à trop vouloir bien faire. Pour sa part, le Conseil administratif retient les pistes suggérées par la Fondation Ensemble, à savoir:

- maintenir la priorité sur la sécurité des jeux pour tous les enfants;
- compléter cette priorité par d'éventuelles mesures prépondérantes pour le handicap, mais non forcément exclusives;
- être attentif aux chemins d'accès et aux surfaces qui entourent les jeux;
- développer des jeux mixtes plutôt que prioriser des jeux pour les enfants handicapés.

A ce jour, le Conseil administratif peut d'ores et déjà affirmer que les cheminements et les surfaces de la plus grande partie des places de jeux de la Ville de Genève ont été aménagés de manière que ces dernières soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant en fauteuil roulant, de même d'ailleurs qu'aux poussettes, tricycles ou autres jeux roulants. Les mesures prises dans ce sens portent essentiellement sur le traitement des surfaces, la largeur des chemins d'accès et des portails et, éventuellement, sur la création de rampes.

En ce qui concerne les jeux, quelques-uns d'entre eux sont universels, donc utilisables par tous. Citons les gros animaux en ferrociment, les labyrinthes, les bacs à sable, ainsi que certaines balançoires et toboggans, pour autant que l'enfant handicapé soit aidé.

Par ailleurs, le Conseil administratif a demandé aux services concernés d'être attentifs à la question de l'intégration de manière constante et générale dans leurs interventions relatives aux jeux. C'est ainsi que le Service des écoles et institutions pour l'enfance, lors de la rénovation de la place de jeux de l'école des Crêts-de-Champel, en 2005, a aménagé la butte-toboggan de façon qu'elle soit accessible avec un fauteuil roulant. De même, un nouveau jeu installé au bois de la Bâtie en 2006 permet l'adaptation d'un siège pour handicapés. La place de jeux du parc Mon-Repos, transformée durant l'été 2007, comprend une balançoire en forme de coque et munie d'un harnais de sécurité; une surface roulante permet à un fauteuil d'accéder jusqu'au pied de la balançoire. Les tubes de glisse installés à l'école des Ouches sont également utilisables par des enfants à mobilité réduite.

Il est à noter que les fabricants de jeux proposent de plus en plus souvent des solutions innovantes dans ce domaine et que les services entendent bien profiter de cette offre nouvelle.

Fort de ces expériences, le Conseil administratif poursuivra l'effort entrepris, tout en veillant à privilégier une accessibilité intégrative.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Manuel Tornare

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 novembre 2006 de M. Mathias Buschbeck et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Rue des Voisins: encore un effort!» (M-651)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir une modération de la circulation sur le tronçon de la rue des Voisins compris entre la rue des Sources et le boulevard du Pont-d'Arve, en prévoyant notamment un contresens cyclable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un projet a été élaboré en avril 2005 par le Service de la mobilité pour instaurer un contresens cyclable sur l'ensemble de la rue des Voisins. Un premier tronçon entre la rue des Sources et la rue Leschot a été réalisé à la suite de l'arrêté de circulation du 13 janvier 2006 pris par l'Office cantonal de la mobilité (OCM).

Faisant suite à la présente motion, le Service de la mobilité est intervenu auprès de l'OCM en décembre 2006 avec un projet pour le tronçon entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue des Sources, prévoyant un aménagement du marquage et la transformation de la signalisation lumineuse au croisement de la rue des Voisins et du boulevard.

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 6943.

L'OCM a approuvé ce plan et soumis le projet de réglementation du trafic à l'enquête publique le 20 juin 2007. La réalisation sera menée par l'OCM une fois l'arrêté de circulation entré en force.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Tout d'abord, je tiens à féliciter le Conseil administratif pour la réponse rapide qu'il a donnée à la motion M-651. Une mesure sera donc prise à la rue des Voisins! Mais étant donné le contresens cyclable et les aménagements de modération de la circulation demandés dans cette motion, j'aurais aimé savoir si les travaux prévus seront réalisés à la suite d'une concertation avec les habitants – voire avec quelqu'un d'autre – ou au plus vite, sans aucune concertation.

Le président. Eh bien, vous n'aurez pas de réponse...

- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 février 2007 de M. Olivier Norer, M^{mes} Alexandra Rys, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Ruth Lanz Aoued, MM. Pierre Rumo, François Sottas et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Etendons le trolleybus jusqu'au Bout-du-Monde!» (M-669)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des services compétents de l'Etat afin que la desserte du Bout-du-Monde, depuis le centre et les gares (Cornavin et future Champel-Hôpital), soit réalisée, après étude, par la simple prolongation de la ligne de trolleybus 3.

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 7182.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif adhère au principe d'amélioration de la desserte en transports publics des centres sportifs et notamment de celui du Bout-du-Monde. Dans cette optique, la prolongation de la ligne de trolleybus N° 3 apparaît être une solution qu'il convient d'étudier.

Le Conseil administratif s'est adressé au Conseil d'Etat en demandant que l'Office cantonal de la mobilité mène, de concert avec le Service de la mobilité de la Ville de Genève, une étude d'évaluation de ce projet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 juin 2007 de M. Jean-Marc Froidevaux, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Georges Queloz, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Danièle Magnin, Laetitia Guinand et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 5 juin 2007, intitulée: «Touchez pas à notre jeunesse!» (M-681)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à présenter à la jeunesse de Genève et à leurs parents les excuses qu'ils attendent à la suite de l'installation d'un équipement à ultrasons aux abords du Palais Eynard et des douleurs infligées;
2. à produire d'ici au 25 juin 2007 un rapport écrit à l'intention du Conseil municipal indiquant les circonstances qui ont présidé à la recherche de cet équipement, les procédures qui ont été choisies pour son installation, les mesures prises pour sa destruction et les réformes des règles de procédure s'il y a lieu.

¹ Développée, 109.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'administration du Palais Eynard se plaint depuis plusieurs années des dégradations faites autour du bâtiment et plus particulièrement de la cour Calabri.

Cet espace est un abri confortable pour toutes sortes d'activités qui vont de la musique au pique-nique, particulièrement la nuit et durant les week-ends. Bien qu'il soit clairement affiché que cet espace est privé et d'accès interdit, il reste néanmoins accessible par tout un chacun, ce qui ne pose pas de problème tant que les usagers sont respectueux de l'endroit. Ce n'est manifestement pas toujours le cas, puisque les concierges et les huissiers doivent régulièrement procéder à l'évacuation de nombreux déchets et ce très tôt dans la journée afin que les abords de ce bâtiment, siège du Conseil administratif, soient présentables dès les premières heures de la matinée.

Les collaborateurs de l'administration travaillant au Palais Eynard ont abordé ce problème avec le Service des bâtiments. Le sujet a ainsi été discuté à plusieurs reprises. Diverses pistes et esquisses de solutions ont été élaborées bilatéralement, de service à service, comme il est d'usage de le faire pour traiter des questions techniques au niveau opérationnel.

Lors d'une entrevue de travail consacrée notamment à ce thème, le Service des bâtiments s'est vu remettre par un collaborateur du Palais Eynard un article de presse qui présentait un appareil émetteur d'ultrasons, dont l'usage était répandu en Europe dans des situations similaires et qui avait, semblait-il, porté ses fruits. Il est également précisé que ces appareils étaient présentés comme étant sans danger pour la santé.

Par la suite, le Service des bâtiments a mis à l'essai deux de ces émetteurs dans l'espace Calabri. Cette installation test était munie d'un interrupteur afin qu'elle puisse être commandée par les responsables du Palais Eynard. Le Service des bâtiments comptait ensuite demander un bilan aux utilisateurs-demandeurs de ce système, puis en faire rapport à sa hiérarchie avant d'envisager la pose éventuelle de ce type d'appareils.

Cette installation a été mise en place par une entreprise d'électricité de la place, selon les modalités de commande usuelles. La commande s'est élevée à 5633 francs. Ce matériel est bien évidemment autorisé à la vente en Suisse. Il a été installé entre le 25 et le 30 mars 2007 et démonté le 9 mai dernier. Il est actuellement en dépôt chez l'installateur. Le Service des bâtiments ne sait pas si, durant ces quelques semaines, les appareils ont été mis en marche par les utilisateurs, ni à quelles périodes.

Le Service des bâtiments reconnaît que cette solution est inadéquate et éthiquement incorrecte. Il n'a, par ailleurs, jamais été prévu d'en poser d'autres et

l'ordre est maintenant donné à tous les collaborateurs du service de ne plus entrer en matière sur l'usage de ce type d'appareils ou des appareils similaires sur les bâtiments propriété de la Ville ou dans quelque situation que ce soit.

En outre, faisant suite à cet incident, le Conseil d'Etat a pris, par un arrêté urgent du 14 mai 2007, la décision suivante:

«La pose d'appareils «Mosquitos» et de tous types d'appareils à ondes répulsives à l'égard des êtres humains est interdite.

»L'enlèvement immédiat de tout appareil de ce type sur le territoire cantonal est ordonné.»

Dès lors, ces installations sont définitivement interdites à Genève.

Comme il a été dit lors d'une séance plénière devant le Conseil municipal par la voix de M. Rémy Pagani, le Conseil administratif regrette que l'essai de cet émetteur ait pu être à l'origine de désagréments pour quelque personne que ce soit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz, Salika Wenger, MM. Christian Zaugg et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2007, intitulée: «Soutien immédiat à Radio Cité» (M-683)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accorder une subvention unique de 150 000 francs à Radio Cité si une rubrique comptable de la Ville de Genève le permet;
- d'attribuer ce montant à Radio Cité pour autant que le plan financier comporte des mesures garantissant la viabilité de ce média, que les comptes soient remis et d'autres sources de financement trouvées;

¹ Développée, 340.

- de constituer un groupe d’experts pour suivre les mesures de redressement financier de Radio Cité, comme ce fut le cas pour la Maison des associations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après analyse approfondie, il apparaît que Radio Cité ne remplit pas les conditions requises pour l’octroi d’une subvention. Le Conseil administratif a donc décidé, lors de sa séance du 18 juillet 2007, de renoncer à apporter un soutien financier à cette radio.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Patrice Mugny

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien était de ceux qui étaient favorables à ce soutien immédiat à Radio Cité. Or nous sommes quelque peu étonnés par la brièveté de la réponse du Conseil administratif. Je cite: «... il apparaît que Radio Cité ne remplit pas les conditions requises pour l’octroi d’une subvention.» Nous souhaitons recevoir du magistrat, ce soir, quelques explications supplémentaires, car ces termes-là sont assez vagues!

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur Lathion, la réponse du Conseil administratif est sibylline, mais parfaitement claire: Radio Cité ne remplissait pas les conditions que le Conseil municipal avait lui-même posées dans la motion M-683, à savoir qu’elle devait aussi recevoir d’autres soutiens que le nôtre, et que l’aide de la Ville ne devait pas servir de bouée de sauvetage, mais contribuer à assurer la pérennité de cette radio, en collaboration avec d’autres partenaires. Or il n’y en a pas!

Cependant, vous savez comme moi que, selon les rumeurs qui circulent – je crois même que ce sont plus que des rumeurs – Radio Cité aurait trouvé un partenaire et que son avenir ne serait finalement plus aussi sombre qu’avant. Voilà qui permettra à la Ville de Genève d’économiser 150 000 francs...

Question: pour un règlement complet des prestations de Créalyse

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de M^{me} Maria Pérez, intitulée: «Pour un règlement complet des prestations de Créalyse» (QE-267)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que:

- Créalyse SA a terminé son mandat le 3 avril;
 - à cette date, la Ville lui avait dit, oralement, accepter son rapport;
 - rien n'a été négocié avec Créalyse de la part de la Ville concernant le rapport, sa remise, sa facture, que son acceptation tarde depuis près de trois mois et que les présentations orales supplémentaires avaient été gracieusement proposées par Créalyse au directeur général du Grand Théâtre de Genève;
 - son mandat a donc été complètement rempli et même largement au-delà;
 - ce petit institut ne saurait porter seul la responsabilité de la publication de son rapport sur le Net, décidée sans son avis pendant le mandat et effectuée sans relecture par ses mandants, lesquels ont aussi supprimé le rapport intermédiaire, défiant ainsi tous les règlements et procédures usuelles;
 - cet audit était supposé être un audit interne de relations humaines au sein du Grand Théâtre, selon le mandat;
 - cet audit a été accepté par l'assemblée du personnel à une très large majorité, par les syndicats aussi et par la commission du personnel du Grand Théâtre,
- qu'en est-il de la dernière facture de Créalyse, qui représente 35% du paiement de cette prestation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service juridique du Conseil administratif est en discussion avec l'avocate de Créalyse pour arriver à un arrangement en fonction des circonstances particulières de cette affaire. L'objectif est de trouver un accord rapidement. La commission des finances du Conseil municipal sera tenue au courant de l'accord trouvé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

¹ Annoncée, 693.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Une Ville de Genève exemplaire en matière de respect des droits humains?» (QE-268)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A la suite de la publication du rapport d'Amnesty International «Police, justice et droits humains en Suisse», et sachant que les agents de sécurité municipaux, notamment, bien que dans une portion réduite, sont détenteurs d'un certain emploi légitime de la force à l'image des menottes qu'ils portent sur eux, je voudrais savoir, dans le souci que nos forces de sécurité municipales soient toujours exemplaires, si des mesures telles que la sensibilisation aux respects des droits humains sont envisagées par le Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La loi cantonale sur la police ainsi que le règlement cantonal sur les agents de sécurité municipaux permettent à ceux-ci, à certaines conditions, de faire usage de la force en retenant un individu, en vue de le remettre à la gendarmerie et, le cas échéant, en lui passant les menottes si son comportement se révèle dangereux.

Il est dès lors indispensable de sensibiliser les agents de sécurité municipaux (ASM) au respect des droits des personnes interpellées. Dès leur formation de base, puis tout au long de leur formation continue, les ASM suivent des cours théoriques et pratiques permettant d'exercer les diverses techniques d'intervention (contrôles d'identité, mesures de contraintes, etc.) dans le respect du droit des personnes et des règles d'éthique professionnelle. Le respect des droits de l'homme est d'ailleurs un leitmotiv qui revient constamment durant la formation.

Celle-ci est complétée par des cours de gestion de conflits qui permettent aux ASM d'interpréter de la manière la plus objective possible les cas où l'usage de la force est nécessaire, la contrainte ne devant être utilisé qu'en ultime recours.

Durant l'année 2006, les ASM ont, à 73 reprises, remis un individu interpellé à la gendarmerie.

Les motifs étaient notamment:

- flagrants délits d'infractions hors compétence ASM (vols, bagarres, trafics de drogue, états d'ébriété, etc.);

¹ Annoncée, 693.

- conducteurs d'automobile sans permis de conduire ou sous retrait de permis;
- déprédations sur véhicules.

Durant la même période, à cinq reprises, les ASM ont dû menotter l'individu interpellé en raison de:

- menaces avec armes de point;
- personnes très agressives suite à l'absorption de produits stupéfiants;
- risque de fuite.

Grâce à une formation adéquate mettant l'accent sur la sensibilisation au respect des droits de l'homme et des règles d'éthique professionnelle, ces interventions se sont toujours déroulées de manière respectueuse envers les personnes interpellées. A ce jour, aucune n'a fait l'objet d'une plainte pénale contre un ASM.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

18. Motion du 26 juin 2007 de M. Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Bioéthanol» (M-688)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'acceptation par le peuple, en 1986, de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire», impliquant différentes modifications de la Constitution genevoise;
- la volonté du Canton de Genève de se fixer des objectifs chiffrés pour sa conception générale de l'énergie, notamment la réduction du taux de CO₂ dû aux carburants;
- que la police cantonale genevoise, en adoptant l'utilisation du bioéthanol pour son parc de véhicules, réduit annuellement de 68 tonnes la production de CO₂;
- que les taxes fédérales afférentes aux biocarburants sont appelées à diminuer;
- que le producteur suisse privilégie une production suisse,

¹ Annoncée, 693.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour étendre l'utilisation du bioéthanol à son parc de véhicules.

M. Jean Sanchez (L). Un taux de 5% de bioéthanol dans l'essence du parc automobile suisse permettrait d'économiser 500 000 tonnes de CO₂ par an. Au niveau de l'Etat, des démarches ont déjà été entamées dans ce sens: MM. Cramer et Moutinot ont annoncé l'extension de l'utilisation du bioéthanol en janvier 2008 pour le parc véhicule de la police cantonale genevoise, ce qui représente environ 5 millions de kilomètres et une économie d'environ 70 tonnes de CO₂ par an.

Je précise que le taux de 5% correspond à ce que les constructeurs autorisent pour garantir leurs véhicules. Sachant que le bioéthanol est contesté, il s'agit d'encourager sa production en Suisse, où l'on est très sensibles à l'écologie. De nouvelles plantes et de nouvelles façons de fabriquer le bioéthanol permettent d'approcher des résultats beaucoup plus satisfaisants en la matière.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en vous invitant à voter la motion M-688, le groupe libéral propose d'étendre l'utilisation du bioéthanol au parc des véhicules de la Ville de Genève.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Le bioéthanol et l'écologie, c'est bien beau... Mais j'aimerais rappeler un point important: M. Jean Ziegler vient de rendre un rapport à l'ONU sur ce sujet, et le désastre est annoncé. Notamment au Brésil, où les paysans ne plantent plus que pour le bioéthanol – ce qui leur rapporte plus que d'autres cultures, et on peut les comprendre – mais cela devient catastrophique sur le plan des ressources alimentaires. Nous voyons poindre à l'horizon une famine qui s'étendra et que nous nous trouverons dans l'incapacité d'éradiquer.

Il est donc nécessaire d'engager une réflexion de fond avant de s'engager dans ce qui pourrait devenir une effroyable aventure. C'est bien, l'écologie, mais il faut réfléchir avant d'agir! Certaines évolutions paraissent bonnes au départ, si elles sont maîtrisées, mais force est de constater que tel n'est pas le cas en ce qui concerne le bioéthanol à l'échelle mondiale. La situation peut devenir épouvantable! Ce sont des milliers de personnes qui n'auront plus de quoi manger! Est-ce nous qui allons les nourrir? D'ailleurs, la même chose peut se produire chez nous, car eux ne produiront plus ni blé ni maïs, et nous pas assez. Nous non plus, nous n'aurons plus ni blé ni maïs.

Alors, avant d'aller trop loin, réfléchissons à ce grave problème que M. Ziegler a mis en évidence! Je pense que, sur ce point, nous devons raisonner sainement et être pragmatiques.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! ne soutiendra pas la motion M-688 pour l'utilisation généralisée du bioéthanol comme carburant dans le parc automobile municipal. Si elle part d'une bonne intention – le souci de l'environnement – la motion dissimule tout de même un problème de taille: l'extension de la transformation des céréales en essence. Le bioéthanol est un produit à base de blé, de maïs et de betterave, ce qui est une erreur, car ces carburants industriels de première génération issus de cultures intensives annuelles ont une efficacité énergétique très faible et leur bilan est médiocre en ce qui concerne l'effet de serre.

L'utilisation de l'appellation «bioéthanol» est très controversée et pose plusieurs problèmes. Je n'en citerai que quelques-uns. La fabrication du bioéthanol nécessite l'emploi de produits chimiques très toxiques tels les acides sulfuriques, et fait dépenser une grande quantité d'énergie. Plusieurs études ont été réalisées sur l'utilisation de ce carburant, et la plupart concluent que les effets en sont néfastes. Par exemple, l'étude du professeur Jacobson, de l'Université de Stanford, a montré que le bioéthanol pollueait autant que l'essence et présentait des risques sanitaires tout aussi graves au niveau de l'augmentation des pathologies cancéreuses.

L'impact de l'agriculture intensive est encore très mal connu. L'utilisation massive des organismes génétiquement modifiés (OGM), des engrais chimiques, des pesticides, l'utilisation de terrains entraînant la disparition de la forêt amazonienne sont autant d'effets destructeurs pour notre environnement à l'échelle mondiale. Le remède qui nous est proposé dans la motion M-688 est pire que le mal.

Les biocarburants industriels ne contribuent à résoudre ni la crise agricole, ni la crise climatique. Ils entreront en concurrence avec la production alimentaire, et le coût social de l'importation du bioéthanol risque vraiment d'être considérable, puisque c'est malheureusement la population locale qui en subira les conséquences: en effet, l'utilisation de terres cultivables pour la production de bioéthanol lui enlèvera de quoi se nourrir. Nous constatons une nette augmentation du cours du sucre, alors que c'est une denrée alimentaire très utilisée dans les pays d'Afrique et d'Amérique, je le rappelle.

Comble du paradoxe: aujourd'hui, les pays qui sont les plus grands fournisseurs de céréales ne parviennent pas à nourrir leur population! Le Brésil – principal exportateur de bioéthanol – souffre d'une grande famine et de sous-alimentation grave. La semaine dernière, M. Froidevaux nous a fait un plaidoyer pour les enfants qui meurent de faim – eh bien, Monsieur le conseiller municipal, je peux vous dire que votre motion fera empirer ce désastre! Au vu de ce que votre parti propose ce soir, vous voilà donc en contradiction avec vos propos de l'autre

jour... C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, que je vous recommande de refuser la motion M-688.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, les Verts ont trouvé intéressant d'étudier la motion M-688. Nous aurions souhaité que le groupe libéral nous explique un peu mieux ce qu'il entend par bioéthanol, qu'il nous en donne une définition, au lieu de présenter comme principal argument le fait qu'il est déjà utilisé par la police genevoise et de nous encourager à faire de même pour le parc automobile municipal.

Cela dit, l'idée n'est pas mauvaise, et nous pouvons la saluer. Nous regrettons néanmoins que les auteurs de ce genre de motions ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Mais rassurez-vous, nous renverrons celle-ci à la commission Agenda 21. Pourquoi? Parce que nous pensons qu'il serait bon de diminuer le CO₂. Mais ne nous leurrons pas: il n'y a rien de «bio» dans le bioéthanol! C'est un agrocarburant, et rien d'autre!

Il faudrait également examiner si les cultures sont destinées à nourrir des populations ou à produire du carburant pour nos automobiles... Ce dont il s'agit ici – certains préopinants l'ont dit avant moi – c'est l'alternative, pour le paysan, de produire par exemple du colza pour faire fonctionner nos voitures, ou des céréales pour se nourrir. A ce stade, la limite est atteinte. Tel est l'effet pervers de la production de bioéthanol, sans parler des conséquences sur la forêt amazonienne, dont il a déjà été question tout à l'heure.

En conclusion, nous trouverions utile de renvoyer la motion M-688 à la commission Agenda 21, afin de mener un vrai débat de fond sur certains principes de production de denrées alimentaires. Voilà qui pourrait être intéressant! En outre, il n'y a pas que le bioéthanol pour faire fonctionner les automobiles, puisque de nouveaux produits écologiques à base de compost sont actuellement mis sur le marché pour ce faire. Une expertise technique nous permettrait de mieux mesurer non seulement l'utilité, mais également le danger – souligné par les préopinants – de vouloir à tout crin faire rouler nos voitures au bioéthanol, même au seul niveau municipal. Les Verts en profitent pour rappeler ici que le meilleur moyen de réduire le CO₂, c'est quand même de ne pas utiliser l'automobile!...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M^{me} Casares a dit que le bioéthanol était un sujet controversé. Mais il y a ceux qui savent, et ceux qui ne savent pas. Nous, les démocrates-chrétiens, nous ne savons pas. En revanche, nous pensons que nous aurions tout avantage à renvoyer la motion M-688 à la

commission Agenda 21, afin de pouvoir étudier sérieusement les avis contradictoires sur la question. Grâce à l'éclairage apporté par des personnes spécialisées, des scientifiques, nous pourrions nous faire une opinion à ce sujet. Voilà comment le Conseil municipal optera pour la bonne solution.

M. Jean Sanchez (L). Je précise que nous demandons nous aussi le renvoi de la motion M-688 à la commission Agenda 21. J'ajoute que j'ai pris contact avec le producteur suisse de bioéthanol, et je peux affirmer que son principal souci est bel et bien de ne pas nuire à la culture de denrées alimentaires. Il s'agit, pour moitié, d'utiliser des déchets et des copeaux de bois, les 50% restants étant constitués de nouvelles plantes au plus haut rendement de transformation en alcool.

Je peux même citer un exemple très précis: il existe une nouvelle plante destinée au biodiesel, la *Jatropha*, dont le rendement en huile est de 100%. En outre, elle pousse sur des terres arides, sans produits fertilisants. Voilà une des pistes sur lesquelles se penchent actuellement les producteurs de bioéthanol – surtout en Suisse – afin de ne pas nuire à l'industrie agroalimentaire, sans oublier l'utilisation maximale de produits issus de la production du bois, de l'herbe et des déchets. Ainsi, le contenu de nos poubelles sera transformé et réutilisé.

Le producteur suisse relève enfin qu'il ne faut pas mélanger le bioéthanol de différents pays, car chacun applique une formule particulière. Je le répète, il s'agit, pour lui, de ne pas toucher à la production alimentaire mondiale et d'avoir une certaine autonomie sur le plan suisse. C'est de la récupération!

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical salue ce projet de motion et propose, comme la plupart de mes préopinants, son renvoi à la commission Agenda 21. L'objectif visé, je le répète, est d'étudier les avantages et les inconvénients de l'extension de l'utilisation du bioéthanol à tout le parc automobile municipal.

Il nous paraît important de vérifier que la production indigène est à même de répondre à la demande en garantissant un approvisionnement sans difficulté. Dans l'hypothèse où cette production indigène serait insuffisante, il importe de prendre en considération les conséquences de la production du bioéthanol sur le plan écologique. Il serait en effet particulièrement malvenu de vouloir régler un problème – les émissions de CO₂ générées par la circulation automobile – en créant un autre problème ailleurs, qu'il s'agisse d'une utilisation massive d'engrais et de pesticides, d'une surconsommation d'eau, d'une diminution importante de la culture vivrière locale ou, enfin, des impacts sur l'environnement de l'éventuel transport de bioéthanol jusque dans notre pays.

Nous pensons que ces différents points devront être traités en détail dans le cadre des travaux de la commission Agenda 21.

M. Robert Pattaroni (DC). Aujourd'hui, tous les milieux soucieux d'écologie sont à la recherche de solutions adéquates. Pour ma part, je signale simplement que, en Suède, dans une ville particulièrement attentive aux questions environnementales, il existe une petite centrale de transformation des restes de nourriture en carburant. Apparemment, c'est absolument impeccable du point de vue écologique. La commission Agenda 21 aura donc quand même certaines choses à apprendre...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, j'interviens brièvement en qualité de présidente de la commission Agenda 21. A vous entendre, les uns et les autres, il me semble qu'il serait un peu rapide de faire un sort à la motion M-688 avant de l'avoir étudiée sérieusement. Dans le cadre de l'étude d'un autre objet, la commission auditionnera des représentants de l'Office fédéral de l'environnement; ce serait une bonne occasion pour leur demander quelle est leur politique et quels sont leurs projets, notamment au sujet du bioéthanol. Je vous encourage donc à renvoyer cette motion à la commission Agenda 21.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis complètement ébahi! Comment se fait-il que des groupes politiques représentés dans ce parlement envisagent – ne serait-ce qu'une seconde! – d'entrer en matière sur la motion M-688 et de la renvoyer à la commission Agenda 21?

J'aimerais quand même vous dire certaines choses. Le bioéthanol est composé de céréales transgéniques cultivées au Brésil, au détriment de la forêt amazonienne. Je connais l'Amérique latine, j'y vais souvent et je sais de quoi je parle! Il est actuellement en train de s'y produire un véritable désastre écologique dû à l'absence d'eau, c'est-à-dire de neige sur la Cordillère des Andes. Pourquoi? Parce que les glaciers de la Cordillère sont alimentés par des précipitations venant de l'Amazonie. Là-bas, c'est le contraire de chez nous: nous recevons nos précipitations de l'ouest, de l'Atlantique, alors que, en Amérique latine, elles proviennent de l'est, de la forêt amazonienne.

En ce moment, étant donné la disparition progressive de ce poumon de verdure et les problèmes climatiques que nous connaissons, les précipitations sur la Cordillère des Andes diminuent énormément et l'eau qui descend de ses glaciers

ne suffit plus à alimenter les grandes villes de la côte comme Lima. C'est un désastre annoncé! Je déplore donc qu'il se trouve ici des personnes qui pensent qu'il faille renvoyer en commission la motion M-688, alors qu'elle s'inscrit dans une démarche absolument catastrophique pour l'environnement!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il est sûr que nous précipitons la destruction des forêts en Amazonie avec tout le papier qui sera utilisé pour imprimer les longs débats que nous menons sur un certain nombre d'objets... Néanmoins, je prends très rapidement la parole en ma qualité de magistrat en charge de l'environnement, pour vous dire que nous accueillons avec bienveillance la motion M-688 et que nous aurons plaisir à expliquer notre politique devant la commission Agenda 21.

Cette politique vise à promouvoir le biogaz. Si les véhicules de la police cantonale fonctionnent au bioéthanol, les ASM – on y revient toujours! – utilisent depuis quelques mois déjà le biogaz pour le même type de moteurs. La position de la Ville à ce sujet est claire: nous devons essayer de valoriser au maximum les déchets. Le biogaz provient principalement d'huiles usagées recyclées pour cet usage, ce qui nous permet justement d'éviter de toucher les filières de production basées sur l'alimentaire. En effet, par respect de l'Agenda 21, nous sommes attentifs au type de filières concernées dans la fabrication des nouveaux carburants.

Nous ne pouvons donc qu'appeler de nos vœux le renvoi de la motion M-688 à la commission Agenda 21, ce qui nous permettra, au-delà d'éventuelles comparaisons sur les plans fédéral et cantonal, d'expliquer la politique concrète et pragmatique développée par le Conseil administratif en la matière.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission Agenda 21 sont acceptés par 50 oui contre 9 non (1 abstention).

19. Motion du 26 juin 2007 de M. Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin: «Pour la fin du boycott» (M-689)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la mise en application de la motion M-354 «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!» n'est que partiellement respectée et qu'elle donne des résultats incohérents, à savoir que les conseillers municipaux ont reçu de nouveaux ordinateurs Dell de provenance américaine, mais qu'ils n'ont plus de produits de consommation courante fabriqués par des entreprises américaines, britanniques ou australiennes;
- que les produits boycottés par cette motion sont fabriqués en dehors de toute perspective politique et idéologique et sont le fait d'entreprises privées;
- qu'un nombre important des produits en provenance des pays boycottés sont conçus dans un rôle d'utilité publique;
- que la situation politique aux Etats-Unis a été modifiée par l'élection d'une majorité démocrate lors des élections législatives américaines de la mi-mandat le 7 novembre 2006, aussi bien à la Chambre des représentants qu'au Sénat;
- que la prise de conscience par cette nouvelle majorité des problèmes liés à la guerre et de ses répercussions est réelle et motivée par un changement de stratégie allant dans le sens du retour des troupes américaines et de la sortie du conflit irakien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier dès à présent sa politique d'achat, d'acquisition de biens et de placement boursier à l'égard des pays en conflit avec l'Irak boycottés par la motion M-354 et à les réintégrer dans les achats faits par la Ville de Genève.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, à la fin de la législature 1999-2003 et au début de la guerre en Irak, ce plénum a voté la motion M-354, qui voulait répondre à la guerre par un boycott municipal des produits américains, britanniques et australiens. Quatre ans plus tard, nous nous rendons compte que cette mesure a montré ses limites. J'en veux pour preuve les ordinateurs fournis à l'ensemble des conseillers municipaux et dont personne n'a l'air de se plaindre, alors qu'ils sont de provenance américaine, de même que les programmes informatiques utilisés.

¹ Annoncée, 693.

Motion: pour la fin du boycott

J'ajoute que, si les motionnaires de l'époque avaient voulu bien faire, ils auraient étendu le boycott aux autres pays que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie – les seuls «punis» dans cette affaire – qui participaient à la guerre en Irak. Mais ils ne l'ont pas fait.

D'ailleurs, cette mesure ne touche finalement personne, puisqu'elle n'est pas respectée par le Service des achats. Comme je viens de le démontrer, nous avons tous des produits américains ici, malgré le fait que d'autres ont malgré tout été supprimés par le Service des achats. C'est là tout le ridicule – passez-moi l'expression – de l'application, ou plutôt de la non-application de ce boycott. Nous demandons donc tout simplement d'y mettre fin et de revenir à la situation antérieure en autorisant la Ville à acheter des biens comme bon lui semble, même s'ils sont de provenance américaine, britannique ou australienne.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre n'entend pas se départir de la neutralité active qui devrait être de mise pour nos autorités dans toutes leurs relations internationales. C'est pourquoi nous ne prendrons pas parti quant à la politique étrangère conduite actuellement par les Etats-Unis d'Amérique, tant et aussi longtemps que ces derniers ne s'en prendront pas à notre pays et à ses intérêts, comme ce fut le cas lors de l'affaire des fonds en déshérence. C'est pourquoi nous nous abstenons sur le projet de motion M-688 de nos collègues libéraux.

M. Philippe Cottet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je crois qu'il faut replacer le boycott des produits américains, britanniques et australiens dans son contexte initial. Je ne siégeais pas encore dans cet hémicycle à l'époque, mais je partage l'avis de la majorité d'alors: il s'agissait d'adopter une position claire par rapport à la guerre alors en préparation contre l'Irak.

Or son déroulement a malheureusement montré la justesse des arguments avancés par ses opposants. Quand on dénonce la noirceur du monde en formulant les pronostics les plus sombres, au fond de son cœur on souhaite toujours avoir tort. En tout cas, les opposants à cette guerre – que ce soient des Suisses, des étrangers et même des Etats-Uniens, des Australiens et des Britanniques – ont eu raison, et même bien plus qu'ils n'avaient pu l'imaginer au départ.

Devant l'horreur et la déstabilisation potentielle de la région visée, il était légitime que chaque instance politique puisse s'exprimer et adopter, par des décisions concrètes, une position claire, ferme, fondée sur certains principes. Au-delà

des prétendus enjeux de la lutte contre le terrorisme et la menace nucléaire, il y a eu bien sûr des manipulations odieuses fomentées par le Parti républicain des Etats-Unis pour la maîtrise du pétrole.

Ce n'est pas forcément le lieu de reprendre maintenant tout ce débat, ni même la question de fond. Pour les auteurs de la motion M-354, il s'agissait seulement de manifester leur émotion et leur volonté de marquer le coup. Néanmoins, les auteurs de la motion M-689 ont raison de s'interroger sur la pertinence de la mesure proposée. Le boycott est aveugle, il juge et ferme la porte à tout le monde. Ce n'est pas rendre justice aux mouvements qui se sont opposés avec virulence, persévérance et volonté à la guerre en Irak et à leurs propres gouvernements, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne et en Australie. Ils se sont parfois même isolés politiquement, socialement et économiquement, pour avoir pris de tels risques. Boycoter sans distinction tous les produits provenant de ces pays revient à commettre une injustice à leur égard.

Les Verts en font une position philosophique: la nationalité n'est pas forcément un critère de jugement et de décision. Il s'agit bien plus de s'engager à défendre des valeurs. Sur ce plan, la Ville pourrait peut-être s'interroger sur la pertinence de ses relations commerciales avec certaines entreprises en particulier – mais je ne les citerai pas ce soir, pour la bienséance de notre débat.

Pour toutes ces raisons et pour ne pas nous lancer dans un débat inutile et stérile, la position des uns et des autres sur la guerre en Irak étant parfaitement claire – en tout cas pour une large majorité de notre Conseil municipal – le groupe des Verts propose le renvoi direct de la motion M-689 au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il se trouve que j'étais présent lors du vote de la motion M-354. Je tiens à témoigner ce soir du fait que beaucoup d'entre nous, qui l'avons approuvée ce jour-là, sommes de ceux qui aiment l'Amérique: nous aimons William Faulkner, Tennessee Williams, le jazz, le blues, Jackson Pollock et toute cette extraordinaire culture américaine. Mais au moment où se préparait la guerre en Irak, nous avons vu qu'une fois de plus les Etats-Unis allaient se tromper – cela leur arrive quand même parfois – en attaquant l'Irak de cette manière, en répondant à la violence par une violence encore plus forte.

Dans un mouvement d'humeur, de rage et de désespoir, nous avons voté un boycott qui n'était au fond qu'une décision affective. Il est vrai que, quand nous mêlons l'affect à la politique, nous risquons de nous montrer excessifs et de tomber nous aussi dans l'erreur. Il n'empêche que cette erreur-là était bien plus légère que celle des Etats-Uniens en Irak. L'histoire a démontré qu'ils ont commis là, contre leur attente, une bêtise gravissime qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes – et ce n'est pas fini!

Mais aujourd'hui, notre émotion de l'époque a passé, nous aimons toujours le jazz, le blues et les Etats-Uniens. Nous sommes par contre de plus en plus nombreux à ne pas aimer – pas tellement ou pas du tout – la politique menée par le gouvernement américain, et à espérer qu'elle changera, que les armées alliées d'Occident pourront se tirer de cet interminable guêpier sans plus de dommages que nécessaire. Mais nous ne sommes sûrs de rien... Ce soir, le groupe socialiste accepte tout à fait de renvoyer la motion M-689 au Conseil administratif. Le boycott entraîné par l'acceptation de la motion M-354 n'a plus de raison d'être, bien que les dégâts que nous craignons aient bel et bien été commis en Irak et que cela reste abominable.

M. Jean-Charles Lathion (DC). On a l'habitude d'une certaine grandiloquence, dans cette enceinte. Lorsque plusieurs croient que notre Conseil prendra une quelconque importance en condamnant des nations entières – par exemple les Etats-Unis, le peuple américain ou les entreprises de ce pays – je me demande si nous ne nous condamnons pas tout simplement nous-mêmes avec des mesures comme ce boycott, puisque nous devons travailler avec un matériel qui n'est pas nécessairement celui que nous aurions souhaité – je pense notamment à nos ordinateurs. Vouloir boycotter notre outil de travail – qui est d'ailleurs d'un usage constant dans le monde entier – c'est vraiment nous accorder à nous-mêmes beaucoup trop d'importance.

Je ne peux donc que me réjouir qu'on en revienne à la raison en renvoyant la motion M-689 au Conseil administratif, afin qu'il prenne les décisions qui s'imposent. En ce qui me concerne, en tout cas, à l'époque du débat sur la motion M-354 déjà, j'avais trouvé ce boycott complètement exagéré.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 43 oui contre 7 non (7 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier dès à présent sa politique d'achat, d'acquisition de biens et de placement boursier à l'égard des pays en conflit avec l'Irak boycottés par la motion M-354 et à les réintégrer dans les achats faits par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

20. Motion du 26 juin 2007 de M^{mes} Martine Sumi, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Maria Casares, Marguerite Contat Hickel, Mary Pallante, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, MM. Grégoire Carasso, Robert Pattaroni, Christian Lopez Quirland et Jean-Louis Fazio: «Contre la traite des êtres humains» (M-690)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la traite des êtres humains est une tragédie absolument inacceptable;
- la ville de Genève est le siège du Conseil des droits humains;
- la libre circulation des personnes en Europe a modifié les réalités de la lutte contre le trafic des êtres humains;
- la ville de Genève est tout particulièrement concernée de par son statut de centre névralgique international;
- une campagne, portée par une large coalition, a été lancée en juin de cette année et qu'elle utilisera la fenêtre médiatique offerte par le Championnat européen de football de 2008 pour informer la population des drames liés à la traite des êtres humains;
- ainsi informé-e, chaque citoyen-ne peut devenir un-e véritable partenaire pour lutter contre ce trafic et ainsi protéger les victimes de ce fléau,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de participer au succès de ladite campagne en facilitant des synergies entre l'Association Campagne Euro 08 contre la traite des femmes et la prostitution forcée, les infrastructures municipales et les clubs sportifs parties prenantes dans l'organisation du prochain Championnat européen de football;
- de dresser un bilan au terme de cette campagne ponctuelle, afin de mettre sur pied une politique de prévention inscrite dans la durée.

M^{me} Martine Sumi (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), environ 2,5 millions de personnes sont chaque année victimes de la traite des êtres humains; 80% d'entre elles sont des femmes et de très jeunes filles, pour la plupart exploitées dans le commerce du sexe. La Suisse est à la fois l'un des pays de destination de la traite des femmes et une plaque tournante de ce

¹ Annoncée, 693.

trafic. Dissimulée et inconnue du grand public, la traite a lieu quotidiennement – à Genève aussi.

Une campagne veut attirer l'attention, avant et pendant le Championnat d'Europe de football de 2008, sur cette grave violation des droits de la personne humaine et sur la situation dramatique des victimes. Une large coalition d'œuvres d'entraide, de centres d'information, d'organisations religieuses et d'institutions de la société civile supportent la Campagne Euro 08 contre la traite des femmes et la prostitution forcée. La tenue dudit championnat, en juin 2008, offre une occasion d'atteindre un public aussi large que possible. Chaque nation dont l'équipe de football participe à l'Euro 2008 est soit un pays d'origine, soit un pays de destination de ce trafic. C'est une circonstance importante qui peut permettre de mettre l'accent sur ces situations inhumaines, informer, prévenir intensivement, afin d'agir contre cette violation massive des droits de la personne humaine. La Campagne Euro 08 contre la traite des femmes est nécessaire!

Mais pourquoi la mener précisément pendant l'Euro 2008? Tout simplement parce qu'un très grand nombre de personnes peuvent être informées par le biais de tous les médias présents à cette occasion. Cette campagne veut interpeller l'ensemble de la collectivité – dont les clients des prostituées – et conduire à une prise de conscience en vue d'assurer une meilleure protection des victimes.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer directement la motion M-690 au Conseil administratif, qui saura parfaitement comment agir afin que chacun des départements de la Ville, chaque service, chaque association subventionnée, chaque habitant sur le territoire de notre commune se sente concerné et porteur de ce combat pour la santé et la dignité de tout être humain.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir, c'est aux hommes de cette assemblée que je désire m'adresser. Je n'ai jamais eu envie d'être un homme! J'ai toujours pensé que c'était une contrainte – d'ailleurs extrêmement difficile à assumer – et que le code d'existence des hommes était compliqué.

En ce qui concerne le trafic de personnes, il est à mon sens une insulte aux hommes. «Trafic de personnes», c'est une périphrase pour parler de la prostitution, tout simplement! Or la prostitution signifie que les hommes ne sont pas capables de faire appel à leur raison ni de réfléchir, et que leurs pulsions sont tellement fortes qu'il faudrait qu'ils aient en tout temps et en tout lieu des personnes à disposition pour satisfaire leurs exigences. Je connais de nombreux hommes – dont plusieurs dans cette assemblée – et je sais que leur raison et leur intelli-

gence sont bien supérieures à cet état animal qu'on essaie de nous décrire ou, en tout cas, de nous imposer, en protégeant la prostitution.

Je ne sais pas si c'est vraiment au seul Conseil administratif qu'il faudrait renvoyer la motion M-690 ce soir. En tout cas, elle s'adresse à tous les hommes, pour leur dire avec moi: «Vous êtes ceux qui peuvent faire en sorte que le trafic d'êtres humains – cette «jolie» périphrase – et la prostitution n'existent plus. Il n'y a que vous qui puissiez le faire!» Depuis que le monde existe, les femmes ont été contraintes – certaines pas, mais d'autres plus.

Aujourd'hui, nous savons que celles qui finissent dans la prostitution viennent de pays en difficulté. Chers collègues, je ne vous répéterai pas tout ce que vous connaissez déjà à ce sujet, mais c'est à vous, Messieurs, que je pense en prononçant ces propos. Il n'y a que vous qui puissiez refuser de passer pour des animaux incapables de faire appel à leur raison et de contenir des pulsions qui, somme toute, sont humaines. Mais vous pourriez probablement les assouvir de manière plus digne, dans une relation égalitaire. On sait bien que, quand on parle de prostitution, on ne parle pas de sexe, mais de rapports de domination. Or je ne suis pas certaine que tous les hommes qui siègent dans cette enceinte et de nombreux autres que je connais acceptent cette dynamique de l'égalité.

Nous renverrons donc la motion M-690 au Conseil administratif, tout en rappelant une fois de plus aux hommes que c'est à eux de montrer dans leur entourage qu'ils ne veulent plus être considérés comme des animaux.

Préconsultation

M^{me} Christine Camporini (R). Tout d'abord, nous relevons avec plaisir que, par le biais de la motion M-690, certaines et certains sur les bancs de la gauche ont non seulement pris conscience que l'Euro 2008 aurait bien lieu, mais en plus ils y voient même certains avantages...

En ce qui concerne le fond du problème évoqué, soit la traite des êtres humains, notre position est la suivante. Il s'agit bien sûr d'un problème qui prend tout le monde aux tripes chaque fois qu'on en parle. Franchement, comment rester insensibles au destin d'êtres humains qui ont perdu toute liberté et qui subissent des choses affreuses? Mais toute la question est de savoir si, dans le cas précis qui nous occupe en ce moment, nous ne créons pas un problème de toutes pièces.

Evoquer la traite des êtres humains dans le cadre de l'Euro 2008 est aussi déplacé que de parler de la faim dans le monde à cette occasion. Ces problèmes existent et ils sont intolérables, mais il est un peu facile – et, finalement, pas très respectueux à l'égard des personnes qui vivent ces drames – de profiter d'un événement de ce genre pour faire des effets de manches et se profiler comme

les sauveurs de l'humanité sur le dos des victimes. Le problème soulevé dans ce contexte précis est véritablement un faux problème. On se souviendra de la polémique sur le même sujet qui avait éclaté dans les mêmes circonstances en Allemagne, lors de la Coupe du monde de football en 2006, et qui s'était pour finir avérée plus ou moins sans fondement.

En outre, il ne relève pas de la compétence du Conseil municipal de régler cette question – on en revient ici à certaines de nos discussions récentes dans cette enceinte. Alors, à quoi bon parler d'un problème pour la résolution duquel nous n'avons aucun pouvoir? Gardons notre capacité d'indignation pour les causes en faveur desquelles nous pouvons agir, il y en a déjà bien assez, hélas! Le groupe radical demande néanmoins le renvoi direct de la motion M-690 au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je disais tout à l'heure que nous étions habitués, dans cette enceinte, aux accents mélodramatiques de certains. J'avoue que, lorsque M^{me} Salika Wenger nous interpelle, nous les hommes, comme si nous étions les grands pécheurs et les grands coupables de l'humanité, j'ai du mal à m'identifier à cette race-là! Je crois qu'il faut arrêter la rhétorique dans ce registre, car cela devient extrêmement désagréable.

Mesdames, le Parti démocrate-chrétien votera le renvoi de la motion M-690 au Conseil administratif, pour éviter le marché de la prostitution tel qu'on l'a connu dans d'autres villes en pareilles occasions. Mais soyons bien conscients que les clubs sportifs qui participent à l'organisation du Championnat d'Europe de football de 2008 n'ont rien à voir dans cette affaire. Il ne faut quand même pas confondre l'entraînement des sportifs et le trafic des entraîneuses. Nous devons savoir raison garder. Alors, oui au renvoi de cet objet au Conseil administratif, mais gardons la tête sur les épaules et ne disons pas n'importe quoi!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous renverrons également la motion M-690 au Conseil administratif. Il est de notre devoir d'essayer d'informer et de soutenir ce genre de campagnes auprès des personnes concernées. L'Euro 2008, c'est un moment de sport et de fête, mais cela peut aussi devenir l'occasion de tragédies. Pas besoin de se renvoyer la balle de gauche et de droite pour cela ce soir! Ces histoires de prostitution nous concernent tous. Soyons dignes, ce soir, et renvoyons cette motion au Conseil administratif!

M. Alexis Barbey (L). J'enlève tout suspense: le groupe libéral votera lui aussi le renvoi direct de la motion M-690 au Conseil administratif. J'ajoute cepen-

dant que nos arguments sont un peu différents de ceux que nous venons d'entendre. J'ai peu goûté la stigmatisation et la culpabilisation des hommes dans leur comportement envers les femmes, et le lien établi entre les «hommes-animaux» et la traite des blanches ou des femmes en général. Que je sache, il n'existe pas d'animaux qui se livrent à la traite d'autres animaux pour les livrer aux mâles! Par conséquent, cette image est extrêmement malvenue.

La vraie raison pour laquelle le groupe libéral votera cette motion, c'est que nous voulons que l'Euro 2008 soit une belle fête et que, au sein de cette belle fête, Genève sache faire ce qu'elle fait le mieux, c'est-à-dire prendre ses responsabilités sans jugement, sans stigmatisation, mais en appelant les gens à avoir un comportement responsable. Voilà l'idée qui nous convient le plus. A la lecture du petit fascicule *Campagne Euro 08 contre la traite des femmes*, je trouve cette action plutôt bien menée, sur un ton qui ne se veut pas trop accusateur mais plutôt apte à responsabiliser les clients des prostituées.

C'est donc au nom de ce sens des responsabilités et en vue d'une fête de l'Euro 2008 qui soit belle et dont on n'ait pas à rougir par la suite que le groupe libéral propose le renvoi de la motion M-690 au Conseil administratif.

M^{me} Martine Sumi (S). Monsieur le président, vous transmettez au préopinant que j'ai beaucoup aimé son intervention, car il a bien compris le sens de la motion M-690. Il n'est pas question ici de stigmatiser qui que ce soit, ni de profiter des victimes de la traite des femmes pour pleurer ensemble. Cette motion veut vraiment rendre leur dignité à des personnes qui sont vendues comme de la marchandise. Quelle que soit la destination de ce trafic, il est intolérable.

Il me semble que, dans cette enceinte, nous pourrions d'une seule voix nous indigner et profiter – ce n'est pas un verbe tout à fait pertinent, mais je l'utilise quand même – de la fête de l'Euro 2008 pour porter largement ce message contre la traite des personnes. Bien sûr, on me dira que la Ville ne peut rien faire contre un trafic qui s'étend au monde entier, mais il me semble que notre municipalité peut profiter de cette belle fenêtre médiatique de l'Euro 2008 pour affirmer qu'elle est opposée au trafic des êtres humains, quelle que soit sa destination. Si un droit humain n'est pas respecté, nous devons nous unir tous ensemble pour refuser cette situation, porter ce message haut et fort et dire clairement que nous ne voulons pas de ces abus intolérables.

Si nous voulons profiter de l'Euro 2008 pour ce faire, c'est parce que nous pensons que les gens sont capables de discernement et d'actes citoyens et courageux, qu'ils soient clients de prostituées ou pas – en effet, cela n'enlève rien au fait qu'ils peuvent réfléchir, dénoncer la traite des femmes et porter secours à ses victimes.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je crois que je me suis mal expliquée. Si quelqu'un dans cette enceinte a pensé que je voulais stigmatiser les hommes, je le rassure: ce n'est pas le cas du tout! Je voulais dire qu'être homme ou femme est une construction sociale dont nous sommes tous victimes. Parfois – c'est le cas dans le dossier qui nous occupe ici – nous pourrions aller au-delà de cette réalité et réfléchir un peu aux rôles qui nous ont été imposés, aux uns et aux autres. C'est seulement dans cette perspective que je parlais des hommes, tout à l'heure.

M^{me} Christine Camporini (R). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à ma préopinante socialiste M^{me} Sumi que je comprends, bien sûr, qu'un certain nombre de personnes soient tout à fait honnêtes et défendent avec droiture une campagne comme celle de l'Euro 2008 contre la traite des femmes. Ce qui me dérange, c'est que, à force de hurler pour toutes les causes possibles et imaginables, on finit par ne plus être entendus pour celles en faveur desquelles nous pouvons réellement agir. Voilà pourquoi nous sommes opposés à ce genre de motions.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de participer au succès de ladite campagne en facilitant des synergies entre l'Association Campagne Euro 08 contre la traite des femmes et la prostitution forcée, les infrastructures municipales et les clubs sportifs parties prenantes dans l'organisation du prochain Championnat européen de football;
- de dresser un bilan au terme de cette campagne ponctuelle, afin de mettre sur pied une politique de prévention inscrite dans la durée.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

21. Motion du 26 juin 2007 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli, Simon Brandt, Olivier Fiumelli et M^{me} Christine Camporini: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles» (M-691)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant notamment l'expertise effectuée au Grand Théâtre de Genève tendant à l'étude de l'adéquation des moyens financiers mis à sa disposition et le cahier des charges qui est le sien (audit Sherwood Alliance);

constatant qu'il s'agit là d'une analyse originale sollicitée par le Conseil administratif qui a établi dans quelle mesure la subvention était adéquate par rapport au cahier des charges du Grand Théâtre et qui situait ce montant au regard d'opéras au fonctionnement comparable;

considérant:

- que, ainsi généralisée à l'ensemble des institutions culturelles, cette analyse complèterait l'ensemble des rapports d'évaluation effectués par le Conseil administratif, lesquels portent aujourd'hui pour l'essentiel sur l'accomplissement des objectifs assignés selon, en général, les contrats de prestation;
- que cette expertise constituerait un instrument neutre qui complèterait l'analyse faite par le Conseil administratif et déterminerait de façon objective le montant de subvention qui doit être attribué en fonction des objectifs assignés, le débat politique demeurant évidemment réservé;
- qu'une telle expertise procède des principes de l'analyse budgétaire par missions et prestations à laquelle tend notre municipalité;
- que, certes, cette tâche confiée à un auditeur spécialisé a un coût important, si bien qu'elle s'effectuerait par étapes définies par le Conseil administratif et renouvelées au rythme que celui-ci fixera;

au vu de ces motifs;

vu les articles 24 et 29 de la loi sur l'administration des communes;

à l'initiative de ses membres soussignés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder, en complément des rapports d'évaluation effectués par le département de la culture, à l'expertise des institutions culturelles de la Ville de Genève sous l'angle particu-

¹ Annoncée, 693.

lier de l'adéquation des montants dont dispose chacune d'entre elles au regard des tâches qui leur sont assignées aussi bien que des tâches qu'elles accomplissent.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La motion M-691 me semble raisonnablement compréhensible. Il ne s'agit pas de revenir ici sur le contenu ou les conclusions des audits sur le fonctionnement du Grand Théâtre, mais de nous intéresser spécifiquement à la méthode mise en place à cette occasion par Sherwood Alliance, qui s'est occupé entre autres de savoir dans quelle mesure la quotité des subventions versées à une institution est de nature à répondre au cahier des charges confié à cette dernière. Il en ressort une analyse objective – du moins, autant que possible – bien sûr biaisée par les appréciations comparatives donnant à l'audit un caractère empirique non négligeable, mais qui représente une aide essentielle dans la prise de décisions.

Au Conseil municipal, quand il s'agit d'attribuer des subventions, nous savons en apprécier la quotité, mais pas l'utilité. Nous savons dire que telle institution est très chère et que tel montant versé à telle autre est dérisoire. L'affirmer ne pose aucune difficulté en termes comptables. Mais c'est autre chose que de le dire en tenant compte de l'objectif assigné à chaque institution.

La motion M-691 consiste uniquement à inviter le Conseil administratif à solliciter d'experts avisés – si ce n'est pas un pléonasme – l'examen successif, et non pas systématique, des principales institutions subventionnées par la Ville en tenant compte des activités qui leur sont confiées par des tiers au moyen de ce subventionnement. L'idée est de nous assurer que la somme allouée correspond à l'objectif visé, de sorte que, par analogie avec l'examen du budget par missions et prestations, nous sachions quel montant il convient d'attribuer à chaque association ou fondation à qui nous confions la responsabilité d'exécuter des tâches – lesquelles, à défaut, incomberaient au domaine public.

Telle est la raison pour laquelle la motion M-691 a été rédigée et que nombre d'entre vous ont déjà soutenue, Mesdames et Messieurs. Je vous suggère donc de la renvoyer à la commission des finances pour en examiner l'opportunité et le coût propre, dont nous devons craindre qu'il soit de nature à justifier le classement de la motion, si son application s'avère trop onéreuse. Mais avant de se poser des questions aléatoires, je crois qu'il y a lieu de faire cet examen. Je vous remercie donc de voter ce renvoi en commission.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AGT). Encore une motion libérale pour plus de contrôles et de rapports – instruments que nous avons déjà. Les motionnaires le disent eux-

mêmes dans leur premier considérant: à l'heure actuelle, le Conseil administratif effectue déjà des rapports d'évaluation des institutions culturelles. Que nous demande la motion M-691, au juste? Une fois de plus, de faire travailler inutilement des services municipaux. Ne pourrait-on pas consacrer les moyens nécessaires à autre chose, par exemple à la rénovation de certaines salles ou à l'aide à la production d'artistes indépendants? Vraiment, cette motion nous paraît inutile, ou presque.

Elle a un seul mérite, celui de nous montrer dans toute sa splendeur la politique culturelle que mène la droite néolibérale! Comme d'habitude, nous remarquons que, pour le groupe libéral, la culture est une marchandise qui doit s'avérer rentable à tout prix. Eh bien, notre groupe A gauche toute! ne veut pas de cette politique mercantile. Pour nous, une véritable politique culturelle implique la prise de risques. C'est le rôle de l'Etat de soutenir des productions, des artistes, des œuvres qui ne sont pas à la mode ou qui critiquent notre société et n'intéressent donc pas les sponsors privés. Je vous pose la question, Mesdames et Messieurs: voulez-vous d'une politique culturelle uniformisée, rentable, accommodante? Nous pas!

Le Parti libéral nous présente ce soir une motion bourgeoise visant la concession de subventions par charité, si les intervenants le méritent – c'est-à-dire si leur travail correspond à ses attentes. C'est la politique de la culture au mérite. Telle compagnie ou institution fait-elle correctement son travail? Nous estimons que non, nous en préférons une autre... Voilà ce qui se passera, Mesdames et Messieurs! A gauche toute! ne souhaite pas une culture biaisée qui n'est pas libre de s'exprimer. Nous ne voulons pas que les artistes deviennent les bouffons du roi qui se plient aux exigences de ces messieurs-dames de la bourgeoisie municipale. Nous souhaitons une vraie place pour les artistes dans notre société, et nous nous battons pour qu'ils soient libres de s'exprimer. Nous ne voulons pas rentabiliser la culture en diminuant sans cesse les budgets de fonctionnement tout en exigeant l'augmentation de la création, car c'est cela qui nous pend au nez!

Non, nous ne voulons pas d'un *new public management* de la culture. En revanche, nous aurions été prêts à entrer en matière pour commander un audit sur les conditions de travail et la qualité de vie dans les institutions culturelles dépendant de la Ville de Genève, car le véritable problème se situe là.

Les motionnaires font référence au rapport d'audit du Grand Théâtre de Sherwood Alliance. A la lecture de certains propos de ce document – peut-être en avez-vous oublié quelques-uns – notre groupe est d'autant plus réfractaire à la motion M-691. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons donc à ne pas entrer en matière. Et, de grâce, ne nous renvoyez surtout pas cette motion en commission des arts et de la culture – je le dis en qualité de présidente – ni ailleurs, car je ne sais pas où on pourrait renvoyer un tel texte... La commission des finances nous semble une alternative encore pire.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe libéral – mais je crois que la motion M-691 porte aussi une ou deux signatures de l'Union démocratique du centre – nous propose ce soir une démarche nouvelle qu'il souhaite appliquer dans le domaine de la culture. C'est une expérience intéressante. Finalement, il y a là derrière le souci d'une transparence accrue et d'une meilleure efficacité dans la distribution des deniers publics. Nous pourrions, certes, nous demander pourquoi restreindre cette réflexion à la culture, au lieu de l'étendre à d'autres domaines. Mais, finalement, peu importe.

Les libéraux nous posent une question, car ils ont des doutes. Or si nous refusons leur motion ce soir, ils risquent d'avoir des certitudes. Nous sommes peut-être un peu pervers, mais nous leur interdirons la certitude en renvoyant cet objet à la commission des finances. Néanmoins, il faut que cela soit bien clair: si le groupe socialiste agit ainsi, c'est parce qu'il a, quant à lui, la certitude que cette motion est inadéquate, notamment en matière de culture. Elle est même inutile, car nous sommes convaincus que la responsable du département des finances et du logement fait bien son boulot et que, pour l'essentiel, comme ailleurs – mais pas mieux ni moins bien – les deniers de la République sont correctement dépensés dans le cadre des subventions culturelles.

Mais surtout, nous sommes absolument convaincus que, lors du débat en commission, nous pourrions connaître les objectifs de tous les partis ici représentés en matière de politique culturelle. Et cela, Mesdames et Messieurs, nous nous en réjouissons... Voilà pourquoi nous sommes pervers!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il a été question tout à l'heure de bourgeoisie municipale, on a opposé la gauche et la droite... Et tout à coup, dans une grande envolée lyrique, M^{me} Figurek s'est prise pour la reine de la commission des arts et de la culture! Madame, vous n'en êtes que la présidente! Vous n'avez pas, vous, à décider ce que le Conseil municipal doit faire!

Mais rassurez-vous: le Parti démocrate-chrétien n'acceptera pas la motion M-691, même si cela vous étonne. Pour nous, elle est porteuse d'audits supplémentaires. Or l'audit est en quelque sorte un aveu d'incompétence, c'est reconnaître ne pas pouvoir gérer une situation. C'est ce qui s'est passé dans le cas du Grand Théâtre, où il y a même eu deux audits. Le magistrat concerné le sait: pour ma part, j'étais dès le départ des plus sceptiques quant à leur efficacité. Et il faut avouer que la facture finale est assez importante!

Les démocrates-chrétiens pensent que le département de la culture doit cerner ce genre de situations et qu'il a toutes les cartes en main pour bien évaluer les différents cas. Nous préférons lui faire confiance, car il emploie des cadres, des spé-

cialistes et des conseillers culturels compétents. Par conséquent, il peut procéder lui-même au travail d'évaluation des institutions subventionnées. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas la motion M-691.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Je ne reviendrai pas sur ce qu'a très bien dit ma collègue Vera Figurek. J'aimerais seulement clarifier deux ou trois points, avant d'entrer dans le vif du sujet. Les propos de M. Lathion me causent quelques problèmes, ce soir: tel un curé dans sa chaire, il distribue les bons et les mauvais points et taxe tous les orateurs du Conseil municipal de grandiloquence et autres envolées lyriques. J'aimerais bien qu'il puisse se réécouter car, en matière de sermon, s'il y en a un ici qui mérite le prix d'honneur, c'est bien lui! Cessez donc de porter de tels jugements, Monsieur Lathion, vous n'êtes ni président de la commission des arts et de la culture, ni le juge chargé de nous donner votre assentiment sur nos propos.

Mais venons-en au fond. A mon avis, il y a beaucoup à dire sur la motion M-691. La première chose qui m'a traversé l'esprit, c'est que le Parti libéral est mauvais joueur. Lorsque l'affaire du Grand Théâtre a éclaté – je déplore son existence – nous avons essayé de mettre plus de clarté sur ce qui se passait dans cette institution. Le moins que l'on puisse dire est que le Parti libéral s'est montré plutôt réticent. Pourtant, il y avait effectivement beaucoup de souffrances au Grand Théâtre. Je ne veux pas revenir là-dessus, mais il était impératif d'investiguer plus avant et de revenir à des bases plus saines, à partir d'une analyse des causes de dysfonctionnements qui ont causé tant de souffrances.

Et tout à coup, le Parti libéral se dit que, puisque c'est comme ça, on pourrait procéder à ce genre de vérifications partout et non pas seulement au Grand Théâtre, na! Un tel point de vue est gênant à soutenir car, à ma connaissance, la plupart des institutions culturelles subventionnées par la Ville se portent plutôt bien – ou, en tout cas, ne nécessitent pas que nous mandations des sociétés fiduciaires pour effectuer des audits très onéreux. Nous savons bien que le Parti libéral est probablement très proche de ces milieux fiduciaires et qu'il voit sans doute là une occasion de mettre des amis dans la place.

Les libéraux pensent avoir un point de vue extrêmement raisonnable, celui des gens qui savent ce que l'argent veut dire et ce que la culture signifie en termes d'espèces sonnantes et trébuchantes. Nous n'avons pas ce point de vue. S'ils ont envie de dépenser de l'argent pour soutenir la culture, il y a de quoi faire – par exemple, ajouter des postes supplémentaires au budget – mais ce ne doit pas être pour financer encore et encore des comptables plus ou moins experts.

Je signale d'ailleurs que la seule mention d'auditeurs dans la motion M-691 concerne évidemment Sherwood Alliance, qui s'en est tenu à une expertise comp-

table. L'autre institut, Créalyse, avait abouti à une analyse à notre sens autrement plus fine de la situation au Grand Théâtre, c'est-à-dire qu'elle ne portait pas seulement sur des dysfonctionnements financiers, mais aussi sur des problèmes de ressources humaines. En effet, la multiplication des chefs et de la hiérarchie tendait à donner une sorte d'image d'armée mexicaine à cette institution. Or c'est de là que venaient ses principaux problèmes!

Peut-être y a-t-il d'autres institutions culturelles dépendant de la Ville de Genève qui présentent à l'heure actuelle des cas de dysfonctionnement grave avec mobbing, absentéisme et souffrances du personnel. Par conséquent, il y aurait éventuellement quelque chose à faire sur ce plan, mais uniquement en termes de ressources humaines.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quel procès! Les libéraux voudraient vérifier partout, a-t-on entendu dans la bouche de M^{me} Catherine Gaillard... Les propos de M. Lathion et de M^{me} Figurek allaient d'ailleurs dans le même sens. C'est la peur de l'audit, déguisé en une espèce d'objet prétendument à la solde de ceux-ci ou de ceux-là.

Il ne faut pas lire dans les motions ce qu'elles ne contiennent pas. La motion M-691 a trait à la culture mais, dans sa première version, elle portait sur l'ensemble des activités subventionnées. Il est néanmoins apparu à ses auteurs que la situation de l'action sociale procédait d'une tout autre analyse et qu'il n'était pas certain que la même motion puisse répondre aux deux objectifs de manière simultanée, les méthodes utilisées étant probablement condamnées à manquer d'analogie entre elles.

Faut-il craindre un audit? N'en déplaise à la préopinante d'A gauche toute!, le Conseil municipal a unanimement voté la mise en œuvre de celui du Grand Théâtre. Je crois même me souvenir que les libéraux ont compté pour beaucoup dans le fait que cette mesure, à la suite d'un amendement utile, a été admise par tous dans cette enceinte, car nous avons tous la même attente: l'éclaircissement des difficultés vécues au Grand Théâtre.

Mais ce n'est pas ce que propose la motion M-691. Cela dit, rien n'empêche d'imaginer des motions demandant des audits de fonctionnement de chacune des institutions culturelles subventionnées par la Ville. Dans ce cas, les propos que nous venons d'entendre sur le caractère inquisitorial d'une telle méthode seraient parfaitement fondés, et ce qu'a dit M^{me} Figurek sur la censure, le bouffon du roi et autres – elle a donné tant d'exemples que je n'ai pas pu tous les noter – aurait un sens.

Mais que demande notre motion? Uniquement de répondre à une question à laquelle nous sommes parfaitement incapables de répondre. L'administration ne

se la pose pas et ne se l'est jamais posée, car nous ne la lui avons jamais posée! En effet, elle a d'autres moyens d'y répondre que des instituts qui procèdent à des audits.

Il s'agit de savoir ce que vaut l'investissement que nous consentons à travers l'octroi d'une subvention. Quand nous croyons donner beaucoup, peut-être ne donnons-nous rien, en fait, par rapport à la mission confiée à l'institution concernée. Peut-être faudrait-il lui donner beaucoup plus pour en assurer l'exécution. Et quand nous croyons ne donner presque rien, nous donnons peut-être trop! Nous pouvons donc rééquilibrer la situation. Voilà ce que demande la motion M-691, et rien d'autre! On peut toujours chercher le diable où il ne loge pas, mais elle n'a pas d'autre vocation que de servir d'instrument au Conseil municipal et au Conseil administratif, afin de dépasser le stade du sentimental et de la première impression.

Sherwood Alliance nous a simplement démontré qu'il avait les moyens d'analyser à qui nous donnons trop et à qui nous ne donnons pas assez. Mais d'autres fiduciaires peuvent le faire aussi! Par conséquent, ce mode d'analyse auquel personne d'entre nous n'avait pensé jusqu'à présent est possible. Quand nous disposons d'un instrument de décision utile, voulons-nous dire que le diable s'y loge ou, au contraire, que c'est une manière d'éclairer le débat? Voilà un élément qui nourrirait notre décision et nous permettrait d'être un peu plus justes, un peu moins subjectifs.

Chers collègues, je n'ai pris la parole que pour vous ramener à la raison dans votre considération du texte de la motion tel qu'il est écrit, en fonction de ce qu'il contient vraiment. Le reste, c'est vous qui l'avez imaginé! J'ose espérer que vous vous rendrez compte que cela ne correspond pas aux véritables objectifs de la motion et que, à la faveur de ces explications, vous pourrez y souscrire.

M^{me} Christine Camporini (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que la motion M-691 a un nom un peu barbare: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles». Quand on a lu ça, on est un peu fatigué! Et on se demande où est l'humain, là-dedans. Je comprends le souci d'A gauche toute! Pour ma part, je travaille dans le domaine des ressources humaines et je peux vous dire que ces démarches – c'est-à-dire les audits – sont très utiles pour l'être humain. Je comprends le souci des représentants de la gauche et je le partage, comme d'ailleurs les autres motionnaires radicaux.

Simplement, les mesures prônées permettent justement de faire émerger un certain nombre de problèmes, dont certains sont peut-être déjà venus à la surface et d'autres pas encore. Il s'agit vraiment là d'un outil très utile! C'est pour cette raison que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter la motion M-691.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il me semble que nous sommes en train de nous égarer quelque peu. Les arts ont toujours été subventionnés. Toujours! C'est le cas des plus belles œuvres que nous connaissons. Elles ont d'ailleurs souvent servi de propagande. Je donne un exemple très précis: le «David» de Michel-Ange devait montrer la puissance de Florence. Or, pour qu'il soit réalisé, il a fallu que quelqu'un décide un jour de donner l'argent – beaucoup d'argent.

C'est pourquoi je ne pense pas que quelque audit que ce soit puisse remplacer notre travail ici, un travail politique de définition des priorités municipales en matière de culture. Le magistrat fait de même, à sa manière. L'audit est une façon de nous déposséder, les uns et les autres, de notre capacité à donner une vision politique des arts que nous estimons être bons et nécessaires, et que nous aurions envie – tout comme la population et les créateurs – de faire naître. Un audit sert à savoir si, dans le cas de telle ou telle œuvre, nous avons atteint un objectif donné. Ce qui est extrêmement compliqué, si nous n'avons pas préalablement défini ledit objectif, qui ne peut être que politique.

Je n'ai pas peur des audits, et personne ici n'en a peur. Mais ils sont très onéreux et nous savons tous, dans cette enceinte, qu'ils apportent généralement la réponse souhaitée par le mandant qui a posé la question... Nous l'avons constaté à de réitérées reprises. Chers collègues, vous semble-t-il nécessaire de dépenser l'argent de notre collectivité pour réaliser un audit supplémentaire qui, de toute manière, n'aura aucune perspective politique ni ne définira des objectifs? Peut-être cela nous induira-t-il dans l'erreur de penser que les arts sont coûteux. Mais ce qui est très coûteux, c'est de ne pas investir dans les arts, Mesdames et Messieurs!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, à la lecture de la motion M-691, les Verts se sont dit qu'elle était à première vue très simple. Mais à y regarder de plus près, elle est vraiment alambiquée!

On y lit que l'audit serait un complément aux nombreux rapports d'évaluation effectués par le département de la culture – que nous recevons déjà – en matière d'expertise des institutions dépendant de la Ville de Genève. Mais attention, il est dit aussi que cette expertise se ferait «sous l'angle particulier de l'adéquation des montants dont dispose chacune d'entre elles au regard des tâches qui leur sont assignées aussi bien que des tâches qu'elles accomplissent». M. Froidevaux l'a très bien résumé tout à l'heure: au fond, il s'agit de savoir ce que vaut l'investissement auquel nous consentons en accordant une subvention, en dépassant le stade du sentimental et de la première impression.

Je ne siège que depuis peu à la commission des arts et de la culture mais, très franchement, les bras m'en tombent, quand je lis et entends pareils propos! Par

essence, la culture est quelque chose de subjectif: on aime ou on n'aime pas. Il se trouve que la Ville de Genève est richement dotée en la matière, ce qui est heureux, et les Verts pensent qu'il en faut pour tous les goûts.

On nous demande de renvoyer la motion M-691 à la commission des finances, afin qu'elle s'attelle à la tâche de considérer toutes les institutions culturelles subventionnées par la Ville sous l'angle particulier de l'adéquation des montants dont chacune dispose. Nous pensons que nous ne sommes pas sortis de l'auberge, face à une pareille tâche!

Au fond, ce que propose la motion n'a pas de sens et devient même assez pervers, quand on y réfléchit bien. En effet, il ne s'agit pas d'examiner l'investissement consenti par la Ville, ce qui est légitime et que nous faisons en votant le budget et en vérifiant les comptes. Nous pensons que ce contrôle-là est suffisant et que nous sommes assez bien informés par tous les services de la Ville – et pas seulement ceux du département de la culture. De manière générale, lorsque nous posons une question ou que nous demandons une évaluation, nous obtenons satisfaction. Mais face à l'ampleur de la tâche impliquée par l'objectif de la motion M-691, les Verts refuseront cette dernière.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que diable craignons-nous ce soir? Il s'agit de renvoyer une motion à la commission des finances, plutôt que d'en discuter ici. Les commissaires ne vont pas s'ériger en auditrices et en auditeurs, mais ils devront déterminer si oui ou non la Ville décide de mandater un institut spécialisé pour effectuer un audit dans les institutions dépendant du département de la culture. Mais nous savons déjà ce qui s'y passe depuis belle lurette!

Monsieur le magistrat en charge des affaires culturelles, le groupe socialiste ne doute nullement de votre bonne gestion du département que vous dirigez. D'ailleurs, comme l'a dit M^{me} Wenger tout à l'heure, l'audit tente de répondre à la question du mandant qui, généralement, finit pas recevoir la réponse attendue. A mon avis, si la Ville doit décider de demander un audit, c'est au magistrat Mugny de le faire. Il est assez grand pour savoir quelle réponse il veut obtenir!

Par conséquent, nous ne risquons strictement rien en renvoyant cet objet à la commission des finances, d'autant plus que nous savons qu'il n'y a pas anguille sous roche, pas d'éléments cachés ni de souci à se faire. Alors, au lieu de discuter ce soir dans ce plénum, ce qui sème le doute, renvoyons cette motion en commission et passons à autre chose!

Le président. Quelle sage proposition, Monsieur Deshusses...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais simplement dire que la motion M-691 me fait penser à une publicité des années 1980 pour le nouvel Omo, qui lavait plus blanc que blanc... Rappelez-vous M. Coluche, qui disait: «J'ai peur de changer de lessive, j'ai peur que ça devienne transparent!» Or justement, depuis que le magistrat Mugny est en charge de la culture, il a instauré un certain nombre de principes de transparence: tous les documents sont disponibles sur l'intraCM, le coût des manifestations est chiffré, et ainsi de suite. Je crois qu'il a vraiment beaucoup fait dans ce sens. On peut aimer ou pas ses prises de position politiques et ses actions, on peut en débattre mais, en tout cas, on ne peut pas lui reprocher de manquer de transparence. Je ne vois donc pas pourquoi certains veulent laver plus blanc que blanc ce soir.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 35 oui contre 28 non (1 abstention).

22. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Contre la disparition des occupations temporaires; pour les droits des chômeurs de longue durée» (M-696)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le jugement du Tribunal fédéral a admis que «jusqu'à présent l'exercice d'une activité soumise à cotisation dans un programme d'occupations temporaires cantonales peut être pris en considération à titre de période de cotisation» et qu'ainsi les emplois temporaires cantonaux seraient conformes au droit supérieur;
- que, plutôt que de faire des chômeurs en fin de droit des assistés, les emplois temporaires sont un travail réel, qui procure un salaire, qui peut contribuer à redonner confiance en elles aux personnes concernées;
- que, à l'issue de ces emplois temporaires cantonaux, on constate un taux de réinsertion significatif sur le marché de l'emploi de l'ordre de 35%;

¹ Annoncée, 1446. Motion d'ordre, 1684.

- que les emplois dans l'économie sociale et solidaire, sans salaire minimal autre que le niveau – récemment revu à la baisse – des prestations de l'assistance, participent à la spirale de la sous-enchère salariale;
- qu'en 2005 le peuple a refusé à une très large majorité la disparition des emplois temporaires;
- qu'un nouveau référendum lancé durant l'été 2007 sur le même sujet a recueilli près de 10 000 signatures;
- que le nombre de personnes compétentes victimes d'un chômage de longue durée et en fin de droit est en croissance permanente dans notre canton;
- que la politique du *personal stop* voulue par le Conseil administratif induit des vacances qui portent préjudice à la qualité de certains services à la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- maintenir les emplois temporaires déjà existants;
- faire un état des lieux des besoins en personnel dans tous les services de l'administration municipale et à en informer le Conseil municipal;
- pourvoir ces postes par des personnes en occupation temporaire aussi souvent que cela est possible;
- prendre position, dans la campagne à venir, contre la nouvelle loi sur le chômage et la disparition des occupations temporaires cantonales.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Deux cents personnes travaillent à la Ville de Genève dans le cadre d'une occupation temporaire, et il nous semble important de maintenir ce système. On argumentera qu'il y aura une votation à ce sujet en décembre 2007 et que c'est à ce moment-là que des décisions seront prises. Je trouve extrêmement difficile d'accepter l'idée que la majorité de gauche de cette enceinte pourrait se contenter d'une position aussi tiède. Il faut donner un signe maintenant, et un signe très fort. Le Tribunal fédéral a admis la légalité de ces emplois temporaires, et vouloir les faire disparaître me semble discutable.

Je rappelle que, lors des votations de 2005, une immense majorité de la population s'était prononcée en faveur du maintien de ces emplois temporaires. Je crois donc qu'il n'est pas inutile d'unir nos forces pour évaluer l'importance de ces emplois pour les personnes qui en bénéficient, mais aussi pour les services municipaux dont certains, nous le savons tous, ont un besoin urgent de personnel. En général, les personnes qui occupent des emplois temporaires sont des chômeurs en fin de droit qui ont une carrière derrière eux et sont au bénéfice d'une formation relativement bonne.

Il nous semble intéressant d'évaluer les besoins des services en la matière, mais surtout – c'est le plus important pour le groupe A gauche toute! – de donner un signe à la population. Une loi a été votée au parlement au sujet des emplois temporaires, mais elle n'est pas encore entrée en force. Un référendum a été lancé, qui a récolté près de 10 000 signatures: c'est donc bien que la population est extrêmement préoccupée par cette problématique.

Et il faudrait faire l'impasse sur la motion M-696, sous prétexte d'attendre le résultat des votations de décembre prochain pour prendre position? Une telle attitude me semble d'une lâcheté repoussante! J'invite toutes les personnes siégeant dans ce parlement qui sont préoccupées par les problèmes de chômage à réagir. La nouvelle loi n'est pas encore en force, je le rappelle, et actuellement nous bénéficions toujours de l'ancienne, qui autorise les emplois temporaires.

Ces derniers présentent un avantage que n'ont pas les autres formes de placement: on a constaté qu'ils permettaient à 25 à 35% des employés temporaires de retrouver un emploi par la suite. Voilà qui me semble déjà un argument suffisant, tant que nous n'aurons pas trouvé de meilleure solution, pour ne pas lâcher la proie pour l'ombre! Refuser la motion M-696 pour attendre les prochaines votations – j'ai déjà qualifié cette position-là – revient d'abord à ne pas rendre hommage à l'effort fourni cet été par les personnes qui se sont donné la peine de récolter les signatures du référendum. C'est aussi ne pas reconnaître la décision des syndicats de le soutenir.

J'invite donc tous les membres de cette enceinte – et plus particulièrement nos compagnons de l'Alternative – à prendre en compte la motion M-696, même si certaines invites peuvent leur poser quelques problèmes.

Préconsultation

M. Jacques Hämmmerli (UDC). Si nous pouvons adhérer à la demande de nos collègues d'A gauche toute! d'inviter le Conseil administratif à procéder à un état des lieux des besoins en personnel dans l'administration municipale, d'une part, et à pourvoir certains postes – pour autant qu'ils aient été accordés par le Conseil municipal – en les confiant à des personnes à la recherche d'un emploi, d'autre part, nous ne pouvons pas admettre la condition préalable qui consiste à maintenir les emplois temporaires existants. Le droit fédéral vient précisément de rappeler Genève au respect de ses décisions à ce sujet!

Nous ne voulons pas non plus que la Ville prenne officiellement parti dans le cadre de la votation référendaire fédérale du mois de décembre prochain, car on ne saurait raisonnablement soutenir que la gauche, majoritaire au Conseil municipal, représente la majorité absolue des suffrages exprimés ce printemps. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera la motion M-696.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce qui préoccupe le groupe socialiste, c'est le droit au travail: le droit de chacun et de chacune d'occuper librement un poste, de bénéficier de conditions négociées par l'ensemble des partenaires sociaux. Cela, c'est notre combat.

Il y aura encore de longs débats autour du référendum concernant la nouvelle loi sur le chômage et, comme nous l'avons déjà dit, le groupe socialiste attend le résultat de la votation du mois de décembre prochain. Ce qui ne nous empêche évidemment pas – bien au contraire – de continuer à défendre les valeurs qui sont les nôtres, c'est-à-dire le droit de chacun et de chacune à un travail dans une société où de plus en plus de personnes sont précarisées à long terme. Quand bien même elles touchent un salaire conventionné, beaucoup d'entre elles n'ont pas les moyens de vivre dignement.

Par conséquent, le groupe socialiste renverra la motion M-696 à la commission des finances, sans préjuger des discussions qui s'ensuivront. Nous voulons qu'elles puissent se dérouler dans la sérénité, en tenant compte du verdict populaire.

M. Simon Brandt (R). Au-delà des arguments de forme déjà évoqués par mes préopinants, selon lesquels nous n'avons pas à prendre position avant la votation du mois de décembre prochain, je me permets de développer ici la position du groupe radical sur le fond du problème. Comme vous vous en doutez, Mesdames et Messieurs, nous n'entrerons pas en matière sur la motion M-696.

En effet, nous soutenons la politique volontariste du Conseil d'Etat et du magistrat François Longchamp dans l'action contre le chômage, c'est-à-dire la volonté de supprimer les emplois temporaires, qui ne sont en somme que la cigarette du condamné. Est-ce formateur, pour un chômeur, de faire des photocopies toute la journée? Chaque soir, il se dit qu'il lui reste un jour de moins dans le cadre de son emploi temporaire et que, quand ce sera terminé, il n'aura reçu aucune formation complémentaire et se retrouvera à son point de départ.

Ce que vous oubliez de dire, Mesdames et Messieurs d'A gauche toute!, c'est que le Conseil d'Etat et le magistrat François Longchamp ont développé des emplois de formation qui permettent aux chômeurs de longue durée d'être formés dans un domaine. Quand cette occupation se termine pour eux, ils sont au bénéfice d'une valeur ajoutée par rapport à leur point de départ. Nous disons donc non aux emplois alibis et oui aux emplois formations!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous sommes tous sensibles, au sein de ce Conseil municipi-

pal, à la problématique du chômage et aux difficultés rencontrées par ceux qui en souffrent. L'extrême gauche n'a pas le monopole du cœur dans ce domaine! Je connais les difficultés rencontrées par les jeunes à la recherche d'un premier emploi, puisque j'en ai moi-même fait l'expérience. Derrière les chiffres du chômage, ce sont des milliers d'hommes et de femmes jeunes ou moins jeunes, à Genève, qui vivent cette situation comme une souffrance personnelle – et souvent aussi familiale.

La nouvelle loi sur le chômage a pour objectif une prise en charge dynamique et ciblée des chômeurs, afin de les réinsérer le plus rapidement possible dans le marché du travail. Pour les situations difficiles, c'est-à-dire les personnes à chances de réinsertion réduites, la nouvelle loi prévoit un nouveau mécanisme: les emplois de solidarité. C'est donc un arsenal aussi large que possible qui est proposé là, afin de prendre en charge les chômeurs.

Vous qui demandez le maintien des emplois temporaires cantonaux, vous savez pourtant qu'ils se sont révélés inefficaces. C'est un échec, ils n'ont pas rempli la fonction qui leur était assignée et, dans certains cas, ils se sont même révélés être la cause de la prolongation de la durée du chômage. Ils vont donc à l'encontre de l'intérêt des chômeurs et ne sont d'ailleurs plus reconnus par la Confédération, qui les a condamnés.

L'objectif de la nouvelle loi n'est pas de réaliser des économies sur le dos des chômeurs, comme A gauche toute! veut nous le faire croire, mais au contraire de tout mettre en œuvre pour réinsérer au mieux les chômeurs dans le monde du travail. Les 100 millions de francs actuellement consacrés aux mesures cantonales de lutte contre le chômage, c'est-à-dire 88 millions de francs pour les emplois temporaires et 12 millions de francs pour les autres mesures, seront intégralement réaffectés à cette même lutte contre le chômage.

Mais soyons clairs: si nous voulons maintenir les emplois temporaires cantonaux, il faudra en payer la totalité des charges, ils continueront à absorber l'entier du budget que je viens de mentionner et on ne pourra pas mettre en place des mesures innovantes tels les emplois de solidarité ou de formation dont parlait M. Brandt. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien refusera la motion M-696.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je ne puis qu'abonder dans le sens de l'argumentaire développé par M^{me} Chappuis, car il est conséquent, fondé, bien documenté.

Un malaise se dégage de la motion M-696, à cause de cette manière de remettre une fois de plus l'ouvrage sur le métier et de vouloir à tout prix maintenir les emplois temporaires cantonaux pour les chômeurs de longue durée. Il est vrai que

le chômage est un mal qui sévit dans notre société: 8,5% de chômeurs en Ville de Genève, c'est inacceptable et c'est trop! Il est vrai aussi que de nombreuses personnes, notamment des jeunes, sont sans emploi depuis de nombreuses années – car cela se compte maintenant en années – et nous ne pouvons pas tolérer cette situation.

Nous partageons donc le diagnostic d'A gauche toute! selon lequel il y a un malaise, et donc un mal. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec le remède que ce groupe politique propose. Comme l'ont très bien dit certains de mes préopinants, nous avons de nombreux doutes à ce sujet. Le premier porte sur la compétence du Conseil municipal en matière de lutte contre le chômage. Nous savons tous que c'est le Canton qui est prioritairement responsable de la législation en matière d'emploi.

Deuxièmement, un rapport que nous avons récemment traité en séance plénière et qui faisait état de l'action des services de la Ville de Genève concernant les chômeurs s'est avéré extrêmement critique à l'égard des mesures cantonales. Il disait clairement que les emplois temporaires confiés aux chômeurs de longue durée n'avaient pas pour effet de les réinsérer dans le marché du travail mais, au contraire, de creuser l'ornière: on les en sort pendant six mois en leur donnant l'impression qu'ils sont de nouveau dans le monde du travail et, six mois après, on les remet dans l'ornière, créant ainsi une sorte de spirale loin d'être vertueuse, tant il est vrai que plus ces systèmes durent, moins le chômeur a l'espoir de se retrouver un jour dans le monde du travail.

La votation populaire de 2005 a conduit à un refus massif de la suppression des emplois temporaires proposée par le Conseil d'Etat. En outre, un référendum a été lancé par l'Alternative pour en contester la disparition; mais même les représentants des rangs de gauche que sont les syndicats ne sont pas sûrs de pouvoir le soutenir, tant ils sont préoccupés – tout comme nous – non pas de l'avenir des chômeurs, mais de celui des travailleurs et du marché de l'emploi dans notre ville.

Les libéraux s'interrogent sur cette espèce d'attitude fataliste de la gauche, qui semble dire que le chômage serait une sorte de maladie de longue durée contre laquelle il faudrait appliquer toujours le même remède. C'est comme si un médecin, devant un malade qu'il ne peut pas guérir, se contentait de prescrire éternellement la même ordonnance pour le même mal, sachant qu'il n'y a pas de solution.

Voyez-vous, chers collègues, les libéraux sont moins fatalistes et un peu plus optimistes! A Bâle, par exemple, le taux de chômage n'est pas de 8,5% mais de 3,5%... Pourquoi Genève serait-elle la seule ville de Suisse avec un taux de 8,5%, alors qu'elle est justement la seule à pratiquer le système des emplois temporaires

pour les chômeurs de longue durée? Nous devrions peut-être nous poser certaines questions sur le remède à trouver contre ce mal de notre société.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que la mesure proposée dans la motion M-696, loin d'apporter un mieux-être, sera une sorte d'emplâtre sur une jambe de bois. Le peuple décidera prochainement du sort qu'il réserve à cet emplâtre. Restera pour nous à savoir ce que nous ferons de la jambe de bois... Mais sachez que les libéraux, quant à eux, pensent qu'une société qui marche est une société dans laquelle on favorise avant tout la bonne économie, où l'on fait en sorte que l'emploi avance. Une société qui marche, c'est une société qui avance! C'est une société où l'on donne à chacun de l'espoir par la reconnaissance, la dignité et le travail.

Voilà ce à quoi nous voulons croire aujourd'hui. C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, comme d'autres dans cette enceinte, à refuser non pas la recherche d'une solution pour les chômeurs – nous pensons effectivement qu'elle est essentielle – mais les moyens proposés par la motion M-696 pour atteindre cet objectif.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les Verts sont non pas divisés sur la motion M-696, mais d'avis différents s'agissant des occupations temporaires.

On peut se dire, comme cela a déjà été exprimé, qu'il faut attendre la votation populaire du mois de décembre prochain sur le référendum pour y voir plus clair. Mais on peut aussi avoir un autre point de vue et penser que, quel que soit le verdict du peuple sur la nouvelle loi contre le chômage, la problématique des occupations temporaires subsistera quand même pour un certain nombre de chômeuses et de chômeurs.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est que les emplois temporaires n'ont pas fait la preuve, dans une très large majorité, qu'ils étaient déterminants pour retrouver un emploi. Mais cela a tout de même été le cas pour un certain nombre de personnes, et c'est important! Comme A gauche toute! l'a relevé, ce résultat était également important pour un certain nombre d'associations. A présent, la nouvelle loi sur la lutte contre le chômage nous propose le segment de l'économie sociale et solidaire. On veut bien... Pourquoi pas? Mais sa mise en application posera un certain nombre de difficultés. Il n'y aura pas forcément du travail pour tout le monde, dans cette économie sociale et solidaire! Que se passera-t-il alors?

On peut bien affirmer que la gestion du chômage relève de la compétence cantonale mais, en tant que municipalité, nous avons peut-être aussi notre pierre

à apporter à l'édifice pour soulager les personnes sans emploi. Ces difficultés préoccupent les Verts, certes, car la thématique est importante, mais nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur une position unanime face à la motion M-696, justement en raison du prochain référendum. Nous nous sommes donc accordé la liberté de vote sur cet objet.

A titre personnel, j'ajoute que le vrai tour de force, nouvelle loi ou pas, sera de trouver l'articulation entre l'économie sociale et solidaire dont il est question ici et l'éradication du chômage. D'ailleurs, si nous n'étions pas en train de siéger en séance supplémentaire ce soir, nous aurions pu aller écouter les conférences à ce sujet. Je suis sûre que nous aurions appris beaucoup plus sur la question qu'au long de nombreuses séances de la commission des finances. Je ferme cette parenthèse.

Les Verts ont donc à cœur de trouver une solution qui ne laisse personne au bord du chemin. Et je ne peux m'empêcher de rappeler que pour nous, dans une société solidaire où l'on sait qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tous, le partage du travail est aussi une voie à explorer.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Kraft-Babel qu'il existe un remède contre le chômage: c'est de faire une loi pour l'emploi, et non pas une loi contre les chômeurs! Voilà ce que nous attendons tous. Madame Kraft-Babel, vous nous expliquez que le chômage n'est pas inéluctable mais, en dix-sept ans, la population a augmenté de 11%, et l'emploi de 3%. Il faudra que vous me disiez comment tout le monde peut trouver un emploi dans ces conditions!

En outre, au moment des bilatérales, un certain nombre de personnes avaient dit que nous ne disposions pas d'un filet social suffisant et que nous risquions de voir apparaître un dumping salarial violent. Or que se passe-t-il aujourd'hui? Ce dumping salarial est aux portes, on en entend parler tous les jours – dans les syndicats, en tout cas. Le patronat remet en cause différents droits qui semblaient acquis, et je rappelle – ce n'est pas une question de cœur ou de charité – que le chômage en est un. C'est pourquoi il nous semble extrêmement important, en tout cas pour une collectivité qui se prétend à gauche, de marquer cette différence et d'affirmer que ces droits acquis de haute lutte – il faut le dire! – ne peuvent être remis en cause. On ne peut pas arriver, comme ça, et dire que, dorénavant, tel ou tel droit n'existera plus. Ce n'est pas possible!

Certains esprits chagrins semblent croire que les emplois temporaires contribuent à augmenter le chômage. Jamais de la vie! Les gens sont déjà au chômage, quand ils ont une occupation temporaire! Il ne faut pas raconter n'importe quoi! C'est justement pour éviter la misère que ces emplois existent! Retirer ce filet

social aujourd'hui, c'est à coup sûr faire descendre dans la rue des milliers de manifestants et aggraver lourdement la situation. Il en va de l'image de la Suisse! On en parle à cause de l'Union démocratique du centre et de ses petits moutons... C'est très bien, mais elle a aussi beaucoup à perdre à cause du chômage. La place financière court un risque, en obligeant tout le monde à manifester dans la rue, car elle est en train de remettre en cause des droits fondamentaux.

Je crois extrêmement important de dire ce soir que tous ces droits acquis par les travailleurs, quels qu'ils soient, sont défendus par des personnes qui ont en tout cas toujours prétendu le faire.

M. Jacques Baud (UDC). Je rappelle que, derrière le chômage, il y a des êtres humains qui souffrent, qui en bavent. Certains se suicident! A l'âge de 50 ans, la seule chose qui vous reste, c'est quinze ans sans boulot, sans rien! Personne ne veut plus de vous! On vous jette! Pour les femmes, cette situation intervient encore plus tôt. Avec les emplois temporaires, l'Etat avait trouvé un moyen pour en sauver quelques-uns, quand c'était possible. Mais Berne a décidé que ce n'était pas un bon système. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, ceux qui ont pris cette décision n'ont pas de problèmes pour avoir leur steak frites tous les jours! C'est une réalité.

Alors, que faire? Soit on obéit à Berne – où est notre souveraineté? – et on supprime les emplois temporaires en causant une misère effroyable parmi les plus de 50 ans qui sont sans boulot ou qui le perdront dans un avenir proche, si leur entreprise fait faillite ou si, tout simplement, elle ne veut plus d'eux et les jette à la rue. On nous parle de lois, de règlements de toute sorte... Mais, bon sang, les êtres humains, on en fait quoi? Je ne sais que voter, je suis effaré.

J'ai des amis de plus de 50 ans qui sont presque à la rue. Ils vivent de petits boulots à gauche et à droite, n'arrivent plus à payer leur loyer et sont mis aux poursuites. Ils risquent vraiment de se retrouver sans rien, l'aide sociale étant insuffisante, et ils doivent quotidiennement courir d'un bureau à l'autre pour la recevoir. C'est quoi, ce pays où il y a des milliards de francs qui circulent, où on en jette des millions pour la culture? Il n'y aura bientôt plus rien pour le social! J'en suis triste, et je vous le dis!

M. Pierre Rumo (AGT). Certes, comme disait Giscard en 1974, la gauche n'a pas le monopole du cœur – vous transmettez à M^{me} Chappuis, Monsieur le président. Mais nous ne revendiquons pas le monopole du cœur, nous revendiquons une justice sociale! Je rappelle d'ailleurs au Parti radical que son slogan est justement «justice sociale». Il devrait donc penser à ces personnes au chômage

depuis de nombreuses années qui, malgré leur volonté et leurs recherches, ne parviennent pas à retrouver un emploi.

J'ai apprécié l'optimisme de M^{me} Kraft-Babel, mais il n'est pas fondé sur des faits, puisque le chômage est très important à Genève depuis de nombreuses années. J'ai senti volontarisme et compassion dans ses propos, mais cela ne suffit pas. En revanche, nous sommes complètement opposés à la solution dite de l'économie sociale et solidaire. Pour nous, ces emplois mènent au dumping salarial, c'est-à-dire aux salaires à 1000 francs comme en proposait la municipalité de Zurich il y a quelques années. Nous estimons que les emplois proposés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire ne sont pas une solution pour les chômeurs de longue durée.

Les emplois temporaires dans l'administration ne sont pas une panacée, nous en convenons. Mais si on les supprime, qu'avons-nous à proposer à la place? Les personnes concernées devront alors faire appel à l'assurance-invalidité (AI) mais, à la suite d'une récente votation, il sera désormais plus difficile d'obtenir une rente. Il y a quelques années, pourtant, cette solution qui consistait à transformer les chômeurs de longue durée en rentiers de l'AI était parfois même préconisée par les médecins. Mais, privés de cette ressource, ils deviendront des assistés sociaux, passant directement du chômage à l'assistance, avec encore moins de moyens financiers pour subsister.

Pour nous, il est donc important de donner un signe à la population sans attendre la votation du mois de décembre prochain. Nous pensons qu'il faut voter ce soir la motion M-696, ou au moins la renvoyer en commission. Nous préférierions qu'elle soit adressée directement au Conseil administratif mais, si une majorité du Conseil municipal se dégage pour le renvoi en commission, ce sera un pis-aller moins grave que son refus.

Je signale encore qu'une partie du patronat souhaite la fin des conventions collectives. Une manifestation réunissant plusieurs milliers de travailleurs du bâtiment et de la construction a eu lieu aujourd'hui à cause de cela. Or qui dit suppression des conventions collectives dit appauvrissement et précarisation des travailleurs. Je le répète, il nous semble très important de donner ce signe aujourd'hui et que la majorité Alternative de la Ville de Genève vote la motion M-696. J'insiste sur le fait que nous assistons à une précarisation générale de l'ensemble des travailleurs. Ce n'est plus possible, et il faut vraiment qu'une majorité du Conseil municipal vote cette motion, pour donner à la population le signe qu'elle attend.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour reprendre les propos

de M. Pierre Rumo, je vous incite moi aussi à renvoyer ce soir la motion M-696 au Conseil administratif.

Au-delà des considérations générales émises par les uns et les autres dans ce débat, la deuxième invite de la motion demande au Conseil administratif de «faire un état des lieux des besoins en personnel dans tous les services de l'administration municipale et à en informer le Conseil municipal». Je pense que cette invite du groupe A gauche toute! est sage et juste. Mes services l'ont d'ailleurs déjà mise en œuvre pour le compte du Conseil administratif, qui recevra bientôt une note sur les impacts que la nouvelle loi contre le chômage peut avoir au niveau de notre commune, si elle est votée le 16 décembre prochain.

Or je pense qu'il serait également intéressant pour vous, conseillères et conseillers municipaux, d'avoir ces renseignements. Par conséquent, ne serait-ce que pour cette invite-là, la motion M-696 mérite d'être votée. Comme l'a dit M^{me} Wenger, l'administration a fonctionné jusqu'à ce jour avec un certain nombre d'occupations temporaires – non pas 200, mais plutôt une centaine. Je pense que des renseignements complémentaires à ce sujet seraient d'une grande utilité au Conseil municipal.

La motion demande également que, lors de la campagne politique qui débutera après les élections fédérales, le Conseil administratif se déclare contre la nouvelle loi sur le chômage et la disparition des occupations temporaires cantonales. Il en a débattu, et il ne prendra pas officiellement position dans ce cadre. Je sais que je vais en décevoir quelques-uns et peut-être en apaiser d'autres...

Même si la votation cantonale de décembre aura bien évidemment un impact sur la commune, comme c'est presque toujours le cas – je pense notamment à l'octroi des droits politiques aux étrangers au niveau communal – le Conseil administratif, par principe, n'entend pas prendre officiellement position in corpore sur des objets cantonaux. Que le Canton mène la politique cantonale, et que la Ville mène la sienne!

Quant au débat relatif aux emplois temporaires existants et à la prolongation de ce type d'occupations, comme cela figure dans l'une des invites de la motion M-696, le Tribunal fédéral admet cette pratique. Mais on sait aussi que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) maintient sa position: indépendamment de ce que dit le droit, il souhaite la disparition des emplois temporaires cantonaux. Une bataille juridique risque donc d'éclater entre le Tribunal fédéral, qui a tranché en faveur de la légalité de cette disposition cantonale – en cela, il a désavoué le Canton – et le SECO, dirigé par M^{me} Leuthard, qui persiste à vouloir la supprimer.

Mesdames et Messieurs, indépendamment de toutes ces considérations de politique cantonale et du débat que vous venez d'avoir, je souhaite vous rendre attentifs à l'outil dont nous disposons en Ville de Genève en matière de lutte

contre le chômage, à savoir le Fonds chômage. Il est largement doté, et son règlement d'application permet de financer des expériences innovantes en complémentarité avec l'Etat, indépendamment du résultat de la votation sur la loi en matière de chômage le 16 décembre prochain. Avec ce fonds, notre commune a un dispositif subtil qui lui est propre.

Il n'est malheureusement pas encore effectif à ce jour, mais je vous avais promis en début de législature, une fois que le Conseil administratif aurait tranché, de vous exposer la politique que j'entends mener en matière de lutte contre le chômage dans mon département, avec l'appui de mes collègues, durant les quatre ans à venir. Cette promesse ne restera pas un vœu pieux car, quel que soit le résultat du vote de tout à l'heure sur la motion M-696, je viendrai devant vous lors des séances plénières des 6 et 7 novembre pour vous présenter l'état des lieux des besoins en personnel de l'administration municipale demandé par A gauche toute! Je pense qu'il est juste que vous l'ayez.

D'ici à la fin de l'année ou au début de 2008, vous serez informés de la politique que le Conseil administratif entend mener en matière d'emploi – je le dis pour répondre aux préoccupations du groupe libéral – mais aussi de lutte contre les vulnérabilités et les précarités qui, aujourd'hui, sont de plus en plus fortes dans des couches de population très variées. Les jeunes aussi en sont victimes, comme l'ont dit M^{mes} Perler-Isaaz et Chappuis, puisqu'il est réellement difficile de trouver un premier emploi entre 18 et 25 ans. La municipalité – vous, Conseil municipal, et nous, Conseil administratif – a une carte à jouer sur ce plan, et je pense très sincèrement qu'elle a un nom: Fonds municipal de lutte contre le chômage.

Voilà ce que je voulais dire sur la motion M-696. Au lieu de la renvoyer pour étude en commission des finances, Madame Valiquier Grecuccio, je vous proposerais plutôt de l'adresser directement au Conseil administratif. Il pourra – peut-être pas sur l'ensemble des quatre invites, mais sur certaines d'entre elles – donner satisfaction aux motionnaires dans de brefs délais.

La problématique du chômage est importante, on l'a dit, et je pense que nous devons toutes et tous nous y atteler non pas pour la résoudre – nous n'en aurions pas les moyens – mais, du moins, pour essayer de proposer des solutions et des projets innovants concernant certains aspects, afin de permettre à des chômeurs de se réinsérer dans le monde du travail.

Aujourd'hui, les occupations temporaires cantonales remplissent certains objectifs, mais malheureusement pas tous, puisque seules 35% des personnes concernées retrouvent ensuite un emploi. Il en reste donc 65% sans travail, un constat d'échec sur lequel nous pouvons travailler avec vous sur le plan municipal. Voilà le message du Conseil administratif sur la motion M-696.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste suivra la proposition de la magistrate et renverra la motion M-696 directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est refusée par 29 non contre 28 oui (1 abstention).

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends acte du vote tout à fait démocratique auquel vous venez de procéder. Toutefois, je trouve que le signal que vous donnez là est tout à fait négatif. Vous auriez pu, avec les cautèles que nous vous avons données, renvoyer cette motion au Conseil administratif. Il n'empêche que ce dernier vous présentera, lors des séances plénières du début de novembre, les informations demandées par les motionnaires.

Indépendamment de la position que vous pouvez adopter au sujet de la loi cantonale de lutte contre le chômage – c'est là un choix qui vous appartient – vous devez toutes et tous avoir à cœur de savoir exactement avec combien d'emplois temporaires cantonaux fonctionnent aujourd'hui les services de l'administration municipale. Cette donne-là modifiera peut-être quelque peu votre perception du fonctionnement de certains services.

23. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-716, de *M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni*: «Des places de parking roses pour les mamans!»;
- M-717, de *MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez*: «Pour toute nouvelle place de parc supprimée en surface, une place assurée en sous-sol»;
- M-718, de *M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Thierry Piguët*: «Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain»;
- M-719, de *MM. Gilles Garazi, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M^{mes} Anne Moratti Jung, Delphine Courvoi-*

sier, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Diana Duarte Rizzolio et Annina Pfund: «L'Agenda 21 de la Ville de Genève commence par ses élu-e-s»;

- M-720, de M. Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, MM. Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Aspirons les poubelles sous terre!»;
- M-721, de M^{mes} Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt et Grégory Baud: «Immeubles propriété de la Ville de Genève squattés: à quand la vérité?»;
- M-722, de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Virginie Jordan, Patricia Richard et Christine Camporini: «Pour un véritable pont entre les Vernets et la rue de l'Ecole-de-Médecine!».

24. Interpellations.

Néant.

25. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-273, de M^{me} Diana Duarte Rizzolio: «Travaux de la Banque Safra»;
- QE-274, de M^{me} Anne-Marie Gisler et M. Grégory Baud: «Surélévation d'immeubles en ville de Genève: quelles possibilités?».

Chers collègues, nous avons bien travaillé, puisqu'il n'y a plus d'objets en retard à l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 2010 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 2010 |
| 3. Pétitions. | 2010 |
| 4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Nicole Valiquer Greuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG» (M-479) | 2010 |
| 5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 novembre 2005 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 2006, intitulée: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève» (M-564) | 2012 |
| 6. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 21 février 2007 de M ^{me} Catherine Gaillard-lungmann et M. Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2007, intitulée: «Transfert de charges Canton/Ville en matière culturelle» (R-102). | 2013 |
| 7. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 26 juin 2007 de M ^{mes} Nicole Valiquer Greuccio, Isabelle Brunier, Monique Cahannes, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, David Metzger et Jean-Charles Rielle, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2007, intitulée: «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois» (R-103) | 2021 |
| 8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mai 2007 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Philippe Herminjard, Jean-Louis Fazio et M ^{me} Sarah Klopmann, intitulée: «Mosquitos: les jeunes ne sont pas des citoyens de seconde zone!» (QE-265) | 2022 |
| 9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 février 2004 de M ^{mes} Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann et M. Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2004, intitulée: «Pour des abonnements TPG à des prix populaires et incitatifs» (M-444) | 2025 |

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007, intitulée: «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville» (M-552) 2026
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586) 2027
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 novembre 2006 de M. Mathias Buschbeck et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Rue des Voisins: encore un effort!» (M-651) 2029
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 février 2007 de M. Olivier Norer, M^{mes} Alexandra Rys, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Ruth Lanz Aoued, MM. Pierre Rumo, François Sottas et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Etendons le trolleybus jusqu'au Bout-du-Monde!» (M-669) 2030
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 juin 2007 de M. Jean-Marc Froidevaux, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Georges Queloz, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Danièle Magnin, Laetitia Guinand et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 5 juin 2007, intitulée: «Touchez pas à notre jeunesse!» (M-681) 2031
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz, Salika Wenger, MM. Christian Zaugg et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2007, intitulée: «Soutien immédiat à Radio Cité» (M-683) 2033
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de M^{me} Maria Pérez, intitulée: «Pour un règlement complet des prestations de Créalyse» (QE-267) 2035
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Une Ville de Genève exemplaire en matière de respect des droits humains?» (QE-268) 2036

18. Motion du 26 juin 2007 de M. Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Bioéthanol» (M-688). 2037
19. Motion du 26 juin 2007 de M. Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin: «Pour la fin du boycott» (M-689). 2044
20. Motion du 26 juin 2007 de M^{mes} Martine Sumi, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Maria Casares, Marguerite Contat Hickel, Mary Pallante, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, MM. Grégoire Carasso, Robert Pattaroni, Christian Lopez Quirland et Jean-Louis Fazio: «Contre la traite des êtres humains» (M-690) 2048
21. Motion du 26 juin 2007 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli, Simon Brandt, Olivier Fiumelli et M^{me} Christine Camporini: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles» (M-691). 2054
22. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Contre la disparition des occupations temporaires; pour les droits des chômeurs de longue durée» (M-696) 2063
23. Propositions des conseillers municipaux 2075
24. Interpellations 2076
25. Questions écrites 2076

La mémorialiste:
Marguerite Conus